

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE**



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

V5 - Date de diffusion 09/05/2025

Programme d'actions du PCAET de la Communauté d'Agglomération Quimper Bretagne Occidentale

MAITRISE D'OUVRAGE :



CA QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

44, Place Saint-Corentin
29 107 Quimper

Alain GARDELLE
Direction de la transition écologique
T 02 98 98 41 19
@ alain.gardelle@quimper.bzh

ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE :



ALTEREA AGENCE OUEST

11B rue des Marchandises
44263 Nantes Cedex 2
T 02 40 74 24 81

Lucille LE GALL
Coordinatrice d'études
T 07 48 15 80 72
@ llegal@alterea.fr

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications	Rédaction	Vérification	Validation
1	28/03/2024	<i>1^{ère} version du rapport</i>	Lise GOMMENDY	Lucille LE GALL	Alain GARDELLE
2	23/04/2024	<i>2^{ème} version du rapport</i>	Lise GOMMENDY	Lucille LE GALL	Alain GARDELLE
3	27/05/2024	<i>3^{ème} version du rapport</i>	Lise GOMMENDY	Lucille LE GALL	Alain GARDELLE
4	07/06/2024	<i>4^{ème} version du rapport</i>	Lise GOMMENDY Gwendal MADEC	Lucille LE GALL	Alain GARDELLE
5	09/05/2025	<i>Modifications du rapport pour faire suite à la consultation des Personnes Publiques Associées et du public</i>	Lise GOMMENDY	Lucille LE GALL	Alain GARDELLE

Table des matières

1	PREAMBULE	5
2	LE ROLE DE COORDINATEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	6
3	LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	6
4	LE PRINCIPE « EVITER / REDUIRE / COMPENSER » POUR PRIORISER LE VOLET ATTENUATION	6
5	UN VOLET ADAPTATION EN ANTICIPATION	7
6	UN PLAN D’ACTIONS SUR LA QUALITE DE L’AIR	7
7	STRUCTURATION DU PROGRAMME D’ACTIONS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	8
AXE 1 FAVORISER UN TERRITOIRE SOBRE ET AUTONOME EN ENERGIE		9
<hr/>		
	ACTION 1.1 SENSIBILISER, COMMUNIQUER, MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LA POPULATION AUX SUJETS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	10
	ACTION 1.2 FAVORISER LA SOBRIETE FONCIERE ET LA VEGETALISATION DANS LES ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES	12
	ACTION 1.3 ORIENTER LES AGRICULTEURS VERS LES LEVIERS D’ECONOMIES D’ENERGIE ADAPTES A LEUR EXPLOITATION ET DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	14
	ACTION 1.4 REDUIRE LA QUANTITE DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE ET DEVELOPPER L’ECONOMIE CIRCULAIRE	16
	ACTION 1.5 FACILITER L’INTERCONNAISSANCE ET LES SYNERGIES ENTRE LES ACTEURS	19
	ACTION 1.6 ACCELERER LA PRODUCTION DE CHALEUR ET D’ELECTRICITE RENOUVELABLE ET DE BIOGAZ	21
	ACTION 1.7 FAIRE DE L’AGGLOMERATION UN TERRITOIRE D’EXPERIMENTATIONS BOIS LOCAL	24
AXE 2 AGIR EN FAVEUR D’UNE MOBILITE PLUS SOBRE ET ROBUSTE		26
<hr/>		
	ACTION 2.1 COMMUNIQUER ET ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT DES PRATIQUES	27
	ACTION 2.2 DEVELOPPER ET FAVORISER L’UTILISATION DE MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE	30
	ACTION 2.3 FAVORISER LES ENERGIES ALTERNATIVES POUR LES MOTORISATIONS DE LA FLOTTE DE VEHICULES DES ENTREPRISES ET DES TRANSPORTS EN COMMUN	34
	ACTION 2.4 AGIR SUR LES DEPLACEMENTS DES EMPLOYES	36
	ACTION 2.5 APAISER LES VOIES DE CIRCULATION	38
	ACTION 2.6 METTRE EN PLACE LA LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	40
AXE 3 AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE DES BATIMENTS		42
<hr/>		
	ACTION 3.1 ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES BATIMENTS DU TERRITOIRE	43
	ACTION 3.2 RENFORCER LE CONSEIL ET LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS SUR LA MAITRISE DE L’ENERGIE	46
	ACTION 3.3 REAMENAGER, RENOVER ET ADAPTER LES ESPACES LIEES A L’HABITAT	48
AXE 4 ACCOMPAGNER LA FILIERE AGRICOLE VERS UNE FILIERE LOCALE, ATTRACTIVE ET TOUJOURS PLUS RESPECTUEUSE DE L’ENVIRONNEMENT		50
<hr/>		
	ACTION 4.1 ACCOMPAGNER LES EXPLOITATIONS VERS UNE AGRICULTURE TOUJOURS PLUS RESPECTUEUSE DE L’ENVIRONNEMENT	51

ACTION 4.2 RAPPROCHER LES PRODUCTEURS DES LIEUX DE CONSOMMATIONS ET DES BESOINS ALIMENTAIRES / DEVELOPPER LES CIRCUITS-COURTS	53
ACTION 4.3 MODIFIER LES PRATIQUES DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE ET MONTER UN ECOSYSTEME LOCAL	55
ACTION 4.4 SENSIBILISER ET FORMER LES HABITANTS A L'ALIMENTATION	57
ACTION 4.5 ATTIRER DE NOUVEAUX AGRICULTEURS SUR LE TERRITOIRE ET FACILITER LES TRANSMISSIONS DES EXPLOITATIONS	59
AXE 5 PROTEGER LES ESPACES NATURELS, LES RESSOURCES ET LA BIODIVERSITE ET REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	61
ACTION 5.1 PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET RECONQUERIR SA QUALITE	62
ACTION 5.2 PRESERVER ET RENATURER LES ESPACES NATURELS	65
ACTION 5.3 DESIMPERMEABILISER ET VEGETALISER LES ESPACES	67
ACTION 5.4 PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS SUR LE TERRITOIRE	69
AXE 6 DEVELOPPER L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES	71
ACTION 6.1 MODIFIER POUR ADAPTER LES DOCUMENTS D'URBANISME AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	72
ACTION 6.2 FAVORISER LES ENERGIES ALTERNATIVES POUR LES MOTORISATIONS DE LA FLOTTE DE VEHICULES DES COLLECTIVITES	74
ACTION 6.3 ENGAGER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES COLLECTIVITES	76

1 Préambule

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale a été construit afin de disposer d'un cadre fort qui permettrait de coordonner la démarche de transition énergétique et climatique du territoire. Ainsi, en capitalisant sur l'ensemble des actions déjà portées par les communes et par l'intercommunalité, ce premier PCAET vise à engager une montée en compétence globale du territoire.

Le territoire s'étant déjà saisi de différents enjeux et thématiques, le programme d'actions du PCAET s'est nourri de plans d'actions de plusieurs projets du territoire (ces derniers sont mentionnés dans chacune des fiches actions, le cas échéant) :

- Le **programme Territoire Engagé Transition Écologique** (ex-Citergie) (obtention labellisation 3 étoiles lors de commission nationale au mois d'avril 2024) permet d'évaluer les compétences et la sphère d'influence de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale. L'évaluation se base sur un catalogue d'actions réparti sur 6 domaines en lien avec la transition écologique.
- Le **Projet Alimentaire Territoire** (PAT) initié par le territoire permet de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans l'agglomération en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux dans les cantines. Ce Projet Alimentaire Territorial a été labellisé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation en 2021. Quimper Bretagne Occidentale se porte candidate fin septembre 2024 pour déposer une demande de labellisation de niveau 2.
- Le **Plan De Mobilité Simplifié** (PDMS) est institué par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) depuis fin 2019. Il inscrit une mobilité plus durable pour tous, en s'intégrant dans l'ensemble des enjeux du territoire (santé, éducation, environnement, etc.), et en lien avec les territoires voisins correspondant aux déplacements de ses habitants et usagers. Le plan d'actions est composé de 7 domaines d'actions et d'une quarantaine d'actions établies jusqu'à horizon 2030.
- Le programme « **Territoire Econome en Ressource** » (TER) a débuté en mars 2023. Il engage le territoire pendant 3 ans dans une démarche de gestion raisonnée des ressources et dans la promotion de l'économie circulaire. Son plan d'actions articulé autour de 4 axes stratégiques et 14 actions permet de structurer et d'organiser le territoire, de réaliser et d'accompagner des projets concrets, ainsi que de piloter la démarche et d'organiser la gouvernance.
- Fibois Bretagne a proposé d'engager le **programme d'actions « Forêt, Bois & Territoires »** sur Quimper Bretagne Occidentale autour du bois local. Chaque action a vocation à maintenir un équilibre durable de la filière locale en renforçant le développement de l'environnement, de la biodiversité, des liens sociaux et économiques de la filière sur le territoire.
- Lancé en 2022, le **Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération territorialisé** (SDET) et sa stratégie reposent sur la réduction des consommations d'énergie et sur le développement des énergies renouvelables sur l'agglomération. Son plan d'actions est décliné en 6 objectifs et 17 fiches actions.

2 Le rôle de coordinateur de la transition énergétique

« *Les **Établissements Publics de Coopération Intercommunale** et la métropole de Lyon, lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, sont les **coordinateurs de la transition énergétique**. Ils animent et coordonnent, sur leur territoire, des actions dans le domaine de l'énergie en cohérence avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial et avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ou le schéma régional en tenant lieu, en s'adaptant aux caractéristiques de leur territoire.* »

Article L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

La communauté d'agglomération a la charge d'un projet qui dépasse ses seules compétences et fonctionnements internes. Par conséquent, l'enjeu majeur de ce premier programme d'actions est d'arriver à mobiliser et impliquer tous les acteurs du territoire (entreprises, autres collectivités, services de l'état, chambres consulaires, milieu associatif, usagers, habitants, etc.) dans le Plan Climat Air Energie Territorial en construction. À cette fin, plusieurs actions du PCAET sont pilotées par d'autres acteurs, et plusieurs partenaires sont identifiés pour chaque action.

3 Les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial

La **Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** de 2015 fixe dans son article 188 deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'**atténuation** et l'**adaptation au changement climatique**. Le premier porte sur la sobriété en réduisant les consommations énergétiques et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre au changement climatique qui peut affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et par là même aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux.

Ainsi, les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la favorisation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et enfin l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont incorporés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite déclinés opérationnellement au travers du programme d'actions défini sur 6 ans.

4 Le Principe « Eviter / Réduire / Compenser » pour prioriser le volet Atténuation

Le programme d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial décline le principe « Eviter / Réduire / Compenser » en priorisant la sobriété dans la définition des besoins (Eviter), puis l'efficacité et la performance énergétique (Réduire), avant d'interroger le développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR&R) pour couvrir les besoins énergétiques qui ne peuvent être diminués par les deux premières étapes (Compenser).

5 Un volet Adaptation en anticipation

Le volet « Adaptation au changement climatique » du PCAET est volontairement très présent, au travers de l'ensemble des axes composant le programme d'actions. Le territoire n'appartient pas aux espaces les plus impactés par le changement climatique observable aujourd'hui. C'est pourquoi il est essentiel de se projeter en anticipation afin de consolider la résilience de Quimper Bretagne Occidentale.

Étant entendu que l'atténuation et l'adaptation ne sont pas sans liens, plusieurs actions visant l'atténuation contribuent également à la diffusion des principes d'adaptation, et inversement. À titre d'exemple, les actions encadrant ou soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, ciblant donc prioritairement l'axe atténuation, incluent également une réflexion sur la gestion du risque ou l'adaptation du confort du bâtiment aux projections climatiques.

6 Un plan d'actions sur la qualité de l'air

L'article 85 de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a renforcé le volet « air » des PCAET en y introduisant un plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques, contenant des obligations de moyens et de résultats. Ces éléments sont codifiés au 3° du II de l'article L. 229-26 du code de l'environnement.

Dans un souci de lisibilité et de transversalité, le programme d'actions du PCAET intègre l'ensemble des actions, y compris les actions rejoignant le Plan d'Actions sur la Qualité de l'Air (PAQA). Sur chaque fiche, est ainsi explicité dans la rubrique « Lien de l'action avec les thématiques du PCAET » une case « Qualité de l'Air » permettant d'identifier facilement les actions concernées.

Les actions avec un impact fort attendu sur la qualité de l'air qui contribuent donc de manière explicite au PAQA de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale sont les suivantes :

- Actions liées au transport permettant de réduire fortement les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀) :
 - Action 2.1 : Communiquer et accompagner au changement des pratiques ;
 - Action 2.2 : Développer et favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle ;
 - Action 2.3 : Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules des entreprises et des transports en commun ;
 - Action 2.4 : Agir sur les déplacements des employés ;
 - Action 2.5 : Apaiser les voies de circulation ;
 - Action 2.6 : Mettre en place une logistique urbaine durable ;
 - Action 5.2 : Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules de la collectivité.

- Actions liées à l'agriculture permettant de réduire fortement les émissions d'ammoniac (NH₃), les oxydes d'azote (NOx) et de particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀) :
 - Action 1.3 : Orienter les agriculteurs vers les leviers d'économies d'énergie adaptés à leur exploitation et développer les énergies renouvelables ;
 - Action 4.1 Accompagner les exploitations vers une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement.

- Actions liées aux bâtiments permettant de réduire fortement les émissions de Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques (COVNM) et de particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀) :
 - Action 1.6 : Accélérer la production de chaleur et d'électricité renouvelable et de biogaz ;
 - Action 3.1 : Accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments du territoire ;
 - Action 3.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie ;
 - Action 5.3 Engager la transition écologique et énergétique des collectivités.

Il convient par ailleurs de souligner que la grande majorité des autres actions contribue également à la réduction des émissions de polluants, avec un impact moindre.

7 Structuration du programme d'actions du PCAET de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale

Intégrant les propositions issues des trois ateliers de concertation thématiques (« Cadre de vie », « Activités économiques » et « Adaptation du territoire au changement climatique ») et reposant sur de nombreux travaux et échanges avec les services de la collectivité, les partenaires institutionnels, économiques et associatifs, et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire, le programme d'actions de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale constitue la traduction opérationnelle du PCAET. Il a également cherché à inclure, autant que possible, la logique de l'évaluation environnementale afin de limiter ses impacts négatifs sur l'environnement et de consolider les impacts positifs attendus.

Le programme d'actions du PCAET est structuré en 6 axes :

- **Axe 1**
Favoriser un territoire sobre et autonome en énergie
- **Axe 2**
Agir en faveur d'une mobilité plus sobre et robuste
- **Axe 3**
Améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments
- **Axe 4**
Accompagner la filière agricole vers une filière locale, attractive et toujours plus respectueuse de l'environnement
- **Axe 5**
Protéger les espaces naturels, les ressources et la biodiversité et réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- **Axe 6**
Développer l'exemplarité des collectivités

AXE 1

Favoriser un territoire sobre et
autonome en énergie

Action 1.1 Sensibiliser, communiquer, mobiliser les acteurs du territoire et la population aux sujets de la transition écologique

Contexte et références					
<p>L'appropriation par tous des enjeux de la sobriété énergétique au sein des bâtiments est un facteur clé de la réussite de la mise en œuvre d'une politique en faveur de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. En outre, il est nécessaire aujourd'hui de modifier la vision de la rénovation, en évoquant avant tout la notion de « confort ». Il s'agit également de communiquer sur le gain financier possible à court, moyen et long terme, sans oublier les bénéfices environnementaux et climatiques des rénovations énergétiques.</p>					
Référence SRADDET	Objectif 22 : Déployer en Bretagne une stratégie d'adaptation au changement climatique	Référence projet de territoire	Objectif 1.1, Fiche n°1 du SDET	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.4, 3.1
Descriptif					
<p>Garantir un accès à un accompagnement complet sur un site unique, pour toutes les questions relatives à l'urbanisme et à l'habitat, dont les thématiques de rénovation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place les moyens humains et techniques et les mécanismes incitatifs associés ▪ Recenser les professionnels de l'habitat, développer une animation de territoire à leur destination ainsi que des formations sur les thématiques air-énergie-climat, en lien avec les structures professionnelles existantes ▪ Sensibiliser et inciter à la réalisation d'états des lieux énergétiques et à l'installation de systèmes d'énergies renouvelables ▪ Poursuivre les animations et manifestations à destination du grand public et des professionnels <p>Evaluer l'impact des projets d'aménagements sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les émissions de gaz à effet de serre des projets dans le cadre de gros projets et aménagements de territoire (démolir / reconstruire / rénover) et intégrer des critères environnementaux ▪ Associer, accompagner et sensibiliser les utilisateurs en amont et en aval des projets de rénovation <p>Encourager les projets collectifs d'habitants de travaux de rénovation énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemple sur un quartier de Quimper où l'objectif réside à trouver des artisans, mutualiser les coûts, etc. <p>Réduire l'impact de la publicité sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler le respect du règlement de publicité pour l'éclairage des enseignes ▪ Mener une réflexion sur les 4 panneaux publicitaires numériques de la ville sur le mobilier urbain pour réduire leur consommation qui reste très à la marge sur le territoire. Par ailleurs, la ville de Quimper est soumise au Règlement Local Publicitaire (RLP), tandis que les autres collectivités sont soumises au code de l'urbanisme. 					
Vigilances environnementales					
Pas de vigilance environnementale					

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 33% et 75% à l'horizon 2050 par rapport à 2018			Maintenir les événements actuels sur le territoire : Salon de l'Habitat, Défi Climat et Salon professionnel de Breizh transition Maintenir le guichet unique et l'espace habitat		
2030						
2050						
Pilotage						
Cible principale	Tous publics					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la stratégie urbaine et de l'habitat					
Partenaires	Associations, CAPEB, Réseau Tyneo, ADIL, ANAH, réseau de partenaires privés					
Moyens humains	Les moyens humains sont ceux proposés par les structures et opérateurs (Tynéo, ADIL, Soliha, etc.)					
Moyens techniques	Permanences sur rendez-vous pour rencontrer le service habitat, Tynéo, ADIL et les opérateurs Chargé de mission régional énergie à disposition par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) local					
Budget	30 000€ par an pour l'intervention de toutes les structures (Tynéo, ADIL, etc.) 50 000€ tous les 2 ans pour le Défi Climat 50 000€ tous les 2 ans pour le salon professionnel de Breizh transition					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x				x	
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre d'actions de communication / de sensibilisation réalisées		Nombre de participants aux actions de communication / de sensibilisation		Nombre de personnes accueillies au guichet unique		

Action 1.2 Favoriser la sobriété foncière et la végétalisation dans les Zones d'Activités Economiques

Contexte et références

Avec 35 Zones d'Activités Economiques (ZAE) représentant plus de 1 195 hectares, Quimper Bretagne Occidentale se positionne comme le premier pôle économique de Cornouaille. Dans la recherche de la sobriété foncière et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'aménagement de ces zones occupe une place stratégique sur le territoire.

Référence SRADET	Objectif 29 : Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement Objectif 31 : Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.5, 2.6, 5.3
---------------------	---	-------------------------------------	-----------------------

Descriptif

Rationaliser, densifier et optimiser les Zones d'Activités Economiques

- Mutualiser et optimiser les bâtiments et équipements : parkings, salles de réunions, cantines, selfs, lingerie, etc.
- Limiter la voirie au juste nécessaire et travailler sur la réduction des déplacements : privilégier les modes actifs, optimiser les livraisons de marchandises et les taux de remplissage, développer l'utilisation des transports en commun (lignes régulières et transport à la demande) *(en lien avec les actions 2.5 et 2.6)*
- Mener une réflexion sur la conception des bâtiments : permettre des bâtiments à étage, encourager les bâtiments compacts, peu consommateurs en énergie et équipés en photovoltaïque (en toiture ou en ombrières de parkings)

Améliorer la performance environnementale des bâtiments d'activités économiques

- Répondre aux objectifs prévus au sein de l'article 101 de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et encourager ces pratiques pour l'ensemble des bâtiments économiques :
 - Intégrer un système de végétalisation basé sur un mode culturel ne recourant à l'eau potable qu'en complément des eaux de récupération ou un procédé de production d'énergie renouvelable
 - Intégrer sur au moins la moitié des revêtements de surface des parcs de stationnements des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation, des dispositifs végétalisés ou un procédé de production d'énergies renouvelables
- Végétaliser des zones enherbées en plantant (arbustes, arbres), travailler sur des zones paysagères (hors pelouse et gazon) qualitative permettant une bonne intégration de ces zones dans le paysage
- Travailler sur la qualité des plantations (essences adaptées et non allergisantes, variété des plantations)

Accompagner et apporter de la pédagogie

- Promouvoir et proposer des livrets de présentation, partager des exemples concrets et les bonnes pratiques, etc.

Vigilances environnementales

- La plantation d'arbres peut avoir un impact sur les Zones d'Activités Economiques lors de tempêtes et de leurs accès

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : développement de la végétalisation pour limiter le développement des effets d'îlots de chaleur urbains, développement de la séquestration carbone, réduction du taux d'artificialisation des sols
2030	
2050	

Pilotage

Cible principale	Activités économiques
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la stratégie urbaine et de l'habitat, Direction de l'aménagement et des grands projets, Direction de l'économie, Direction des paysages, de la végétalisation et de la biodiversité
Partenaires	Chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Réseau Tynéo
Moyens humains	Les moyens humains actuels sont jugés comme suffisants. Ils pourront être redéfinis par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.
Moyens techniques	Documents d'urbanisme, analyse du Mode d'Occupation du Sol (MOS) réalisée par l'ADEUPa
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x		x		

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Surface des espaces végétalisés (en hectare par commune, si possible)	Nombre de projet au sein des ZAE pour amélioration de la végétalisation (dont renaturation)	Pourcentage de baisse de la consommation foncière
---	---	---

Action 1.3 Orienter les agriculteurs vers les leviers d'économies d'énergie adaptés à leur exploitation et développer les énergies renouvelables

Contexte et références

A l'échelle du territoire intercommunal, la consommation énergétique finale du secteur agricole représente seulement 3% de la consommation d'énergie totale de Quimper Bretagne Occidentale. Toutefois, les besoins en énergie peuvent être très élevés dans certaines exploitations agricoles, représentant ainsi une part très importante des charges à payer. Face à l'augmentation du prix des énergies et en réponse au défi climatique, la réduction des consommations d'énergie est devenue un enjeu majeur pour les agriculteurs.

Référence SRADDET	Objectif 23 : Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique Objectif 27 : accélérer la transition énergétique en Bretagne	Référence projet de territoire	Objectif 1.3, Fiche n°10 du SDET	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.7, 1.8, 4.1 et 6.1
----------------------	--	-----------------------------------	---	--	---------------------------------

Descriptif

Réduire les consommations d'énergie des exploitations agricoles

- Analyser finement les consommations énergétiques de l'exploitation agricole (diagnostics carbone, Cap2ER, en lien avec la Chambre d'Agriculture) et formuler des préconisations d'actions à mettre en place
- Travailler sur l'isolation des bâtiments, les économies de chauffages et l'optimisation de la ventilation
- Moderniser les bâtiments agricoles grâce au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA) visant à soutenir le développement et la rénovation des outils de production agricoles

Promouvoir une filière bois-énergie (en lien avec l'action 1.7)

- Créer une structure filière bois-énergie entre propriétaires, exploitants et consommateurs locaux (collectivité et industriels)

Promouvoir l'énergie solaire et promouvoir l'autoconsommation (en lien avec l'action 1.6)

- Recenser les surfaces disponibles pour les panneaux solaires et favoriser les boucles locales de consommation
- Accompagner la réflexion des agriculteurs autour de leur projet de centrale photovoltaïque et les former
- Réaliser un dimensionnement technico-économique de différentes solutions

Promouvoir la filière méthanisation

- Informer des opportunités et contraintes liées à la méthanisation via une réunion d'information territoriale
- Proposer un parcours de formation tutoré pour les futurs exploitants d'unités et leurs salariés
- Faire émerger des projets agricoles individuels, collectifs ou territoriaux et accompagner la démarche de maturation et de réalisation des projets sans production agricole créée spécifiquement pour le procédé
- Valoriser les déchets pour la méthanisation (agricole, urbain et industriel) en ayant conscience que les plans d'épandage sont déjà nombreux sur le territoire

Vigilances environnementales

- L'installation de panneaux solaires et de méthaniseurs peut avoir des impacts directs sur la biodiversité (pollution sol/eau, artificialisation des sols). Cela peut également entraîner une augmentation des déplacements, particulièrement en phase chantier ainsi qu'une augmentation du linéaire d'infrastructures de transport
- L'installation d'équipements de production énergétique peut impacter négativement les paysages du territoire

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur agriculture de respectivement 6% et 26% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	Réalisation de diagnostics Energie-Electricité sur les exploitations agricoles volontaires du territoire en visant un objectif de 8% des fermes sur 3 ans (12 diagnostics par an) et une visite par an sur la sobriété énergétique et la production d'énergie
2030		Accompagnement à la réalisation d'études de préféabilité et de faisabilité de la méthanisation
2050	Contribution à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre plus de 800 GWh et une couverture d'environ 50% des besoins énergétiques à l'horizon 2050	Accompagnement individuellement de 15 exploitations volontaires en 3 ans dans leur parcours bas carbone pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer le stockage de carbone sur leur ferme

Pilotage

Cible principale	Agriculteurs
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la transition écologique, Direction de l'économie Chambre d'Agriculture
Partenaires	Monde agricole, structures de collecte de déchets, banques, GRDF, ADEME, AirBreizh
Moyens humains	Un agent de la direction de la transition écologique pour le suivi de l'accompagnement dispensé par la Chambre d'Agriculture
Moyens techniques	Information et communication à destination des exploitations sur l'accompagnement proposés par la Chambre d'Agriculture
Budget	Environ 25 000 €HT par an pour l'accompagnement sur le volet agricole par la Chambre d'Agriculture
Financement mobilisable	Financement volontaire des citoyens, fonds d'investissement à l'échelle de la collectivité, banques Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x	x	x

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Consommations énergétiques du secteur agricole (GWh)	Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole (tCO ₂ e)	Production locale d'énergies renouvelables (GWh)	Nombre de diagnostics carbone réalisés dans les exploitations agricoles
--	--	--	---

Action 1.4 Réduire la quantité de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire

Contexte et références

L'économie circulaire est « *un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement* » selon l'ADEME. Autrement dit, dans une démarche d'économie circulaire, une ressource est utilisée et valorisée de manière efficiente tout au long de son cycle de vie afin d'allonger sa durée d'usage et de réduire son empreinte environnementale. Ce concept intègre de nombreuses notions tel que l'écoconception, la sobriété, la consommation responsable, les 3R (réduire, réutiliser, recycler), etc.

A titre d'exemple, différentes initiatives sont déjà menées sur le territoire de la collectivité visant notamment à réduire le gaspillage alimentaire.

Référence SRADDET	Objectif 13 : Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques	Référence projet de territoire	Action 5.1 du PAT Actions 1, 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 de TER	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.1, 1.5 et 4.3
----------------------	--	--------------------------------------	--	---	-------------------------------

Descriptif

Sensibiliser et former les habitants et les entreprises à réduire leur consommation de ressources et à adopter une consommation responsable

- En lien avec les structures porteuses de solutions, faire prendre conscience aux habitants et aux entreprises des déchets et leur cycle de vie à travers l'animation de temps de sensibilisation et différentes communications
- Sensibiliser au tri des déchets, à la réduction des emballages dans les commerces et entreprises en utilisant des contenants réutilisables
- Favoriser une politique d'achats responsables pour le public et le privé
- Structurer la commande publique pour intégrer l'économie circulaire
- Valoriser les différentes initiatives menées sur le territoire sur la thématique de l'économie circulaire
- Soutenir l'innovation dans l'économie circulaire par l'accompagnement d'initiatives

Encourager la réduction et la valorisation des déchets produits

- Inciter au compostage des biodéchets et au broyage des végétaux
- Faciliter la collecte et poursuivre la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) (stratégie adoptée en 2022)
- Poursuivre la réflexion pour la mise en place d'une tarification incitative pour les déchets

Développer l'économie circulaire dans le domaine du BTP

- Renforcer la prise en compte du réemploi des matériaux dans le domaine du BTP
- Accompagner la montée en compétences des acteurs privés et publics
- Favoriser l'utilisation d'outil de recensement du gisement réemployable sur le territoire
- Etudier la modernisation des déchetteries en lien avec le développement du réemploi et de la valorisation

Lutter contre le gaspillage alimentaire sur le territoire

- Proposer un diagnostic et un accompagnement technique aux établissements de restauration collective

- Appuyer la Chambre de Métiers et de l'Artisanat à développer/déployer le label « artisan zéro gaspi » sur le territoire
- Mener des actions de sensibilisation auprès des usagers des restaurants collectifs
- Poursuivre les actions du plan de réduction du gaspillage alimentaire lancées par la cuisine
(en lien avec l'action 4.3)

Vigilances environnementales

- La collecte de biodéchets chez les gros producteurs (restauration collective, etc.) peut entraîner des déplacements en camion supplémentaires

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchets de 31% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	Déploiement de 280 PAV sur l'ensemble du territoire selon la PPI sur la période 2024-2027 Poursuivre la réflexion sur la tarification incitative 2026-2027 Installation de PAV complémentaires en fonction des besoins sur l'ensemble de QBO
2030	Contribution à la réduction de 50% du tonnage de déchets ménagers et assimilés, de 10% de déchets inertes, de 40% de déchets recyclés (verre et carton) et de 60% de déchets verts à l'horizon 2050	100% des foyers n'ayant pas accès à la collecte de leurs biodéchets ont un composteur 100% des établissements de restauration collective du territoire réalisent un diagnostic biannuel de leurs déchets alimentaires
2050		100% des marchés publics intégrant au moins une clause environnementale

Pilotage

Cible principale	Habitants, acteurs économiques, établissements collectifs
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la transition écologique (PAT et TER), Direction de l'économie, Direction de l'environnement, Direction de la communication Communes : Service enfance et restauration Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
Partenaires	Syndicats des métiers de bouche (UMIH, UBHPA, etc.), SYMEED, SIDEPAQ, établissements scolaires, associations, amicales, Centre social intercommunal ULAMIR, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), Fédération Française du Bâtiment (FFB), CAPEB, AirBreizh
Moyens humains	- 4 ETP en moyenne sur les 3 ans, dont la moitié correspondant à du temps de travail « agent » actuellement en place, mais venant accompagner la politique économie circulaire (réorientation des missions, implication dans les groupes de travail, etc.) - 6 ETP des cellules Animation-Prévention et collecte/pré-collecte, dont 2 chargés de mission biodéchets dédiés à la communication liée à la mise en œuvre des PAV - 2 agents de la direction de la transition écologique travaillent sur l'animation de manière non exclusive (pas à temps plein) : 1 personne en charge des aspects techniques et du suivi des actions, dont l'évaluation des politiques publiques via le référentiel économie circulaire, et 1 personne en charge des opérations de mobilisation, de communication et de sensibilisation Personnel administratif, Ambassadeurs (3 au moins) contractuels pour la durée du PCAET
Moyens techniques	Services de la collectivité (consultation, marchés mis en place) Multiplier les formations par les personnes formées Supports : présentation, exposition, échantillons, fresque, etc.

Budget	14,5 M € (investissement et fonctionnement confondus)					
Financement mobilisable	Taxe ou redevance sur les ordures ménagères Aide de 166 k€ d'animation et de 195 k€ d'études et prestations au total – Aides TER pour l'économie circulaire					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			x
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Tonnage annuel de déchets par flux et par habitant (RPQS)		Nombre de journées d'information et de sensibilisation sur l'écologie, la ressource, le déchet réalisé		Nombre d'initiatives lauréates soutenues par an ayant une démarche d'économie circulaire		
Evolution du taux de gaspillage alimentaire dans la restauration collective		Nombre de composteurs individuels et collectifs sur le territoire		Nombre de diagnostics et de pesées dans les services de restauration collective		

Action 1.5 Faciliter l'interconnaissance et les synergies entre les acteurs

Contexte et références					
Mobiliser les acteurs économiques du territoire est une étape clé pour accélérer la transition vers une économie circulaire et durable.					
Référence SRADDET	Objectif 13 : Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques	Référence projet de territoire	Action 11 de TER	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.4
Descriptif					
<p>Développer des outils, supports pour recenser et pérenniser les synergies entre les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'utilisation de plateforme (exemple : outil Ty Waste), guichet unique (exemple : Vechall développé par le Symeed), boîtes à ressources, vidéos de partage de bonnes pratiques, outil de recensement de financements possibles, animation d'ateliers réguliers, visites Maintenir et animer l'annuaire des apporteurs de solutions relatives aux biodéchets avec une entrée sur le site de l'agglomération Développer ou maintenir les réseaux existants Mener des ateliers « pitch » dans les entreprises engagées et avancées dans la démarche environnementale Communiquer sur les synergies mises en œuvre et valoriser les cas d'exemplarité <p>Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)</p> <ul style="list-style-type: none"> Animer des ateliers d'EIT et accompagner les synergies dans leur mise en œuvre, réaliser un suivi personnalisé 					
Vigilances environnementales					
Pas de vigilance environnementale.					
Objectifs chiffrés					
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels			
2027	Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchets de 31% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	Dès le 1 ^{er} semestre 2024 Engagement en 2024 pour l'EIT et déploiement en 2025 : 2 ateliers par an dédiés à l'EIT depuis 2021, utilisation de l'outil Ty Waste pour formaliser les synergies			
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur industrie de respectivement 29% et 78% à l'horizon 2050 par rapport à 2018				
2050		Poursuite des ateliers EIT menés annuellement dans chaque zone d'activités			
Pilotage					
Cible principale	Acteurs économiques				
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de l'économie et Direction de la transition écologique				

	Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
Partenaires	Acteurs économiques et chefs d'entreprises
Moyens humains	3 agents existants à maintenir (issus de la Direction de l'économie, du tourisme et de l'innovation (DETI) et Direction transition écologique), spécifiquement dédiés à l'animation et CCI. Temps global estimé à 0,5 ETP
Moyens techniques	Outil Ty Waste, guichet unique Vechall
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.
Financement mobilisable	Aide de 50 k€ d'animation et de 20 k€ d'études et prestations au total Aides TER pour la démarche d'Ecologie Industrielle

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x			x		

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'ateliers EIT animés	Nombre de synergies pérennisées par an	Nombre d'entreprises présentes par atelier
------------------------------	--	--

Action 1.6 Accélérer la production de chaleur et d'électricité renouvelable et de biogaz

Contexte et références

La réglementation nationale (LTECV et LEC) évoque comme objectif de porter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030, tandis que l'objectif régional au travers du SRADDET de Bretagne fixe un objectif de couverture des besoins en énergie de l'ordre de 55% d'ici 2030 (objectif en cours de révision).

En 2018, la production d'ENR&R s'élevait à 212 GWh, soit 6% de la consommation d'énergie sur le territoire relevée sur l'année 2018. En 2022, elle s'établissait à 235 GWh. Quant au potentiel de production maximal d'ENR&R, il est estimé à 1 308 GWh par an, soit environ 38% de la consommation d'énergie actuelle sur le territoire.

En 2018, la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) en Finistère a été créée. Elle permet d'associer les acteurs publics et privés pour développer des projets d'énergies renouvelables, selon une gouvernance locale.

Référence SRADDET	Objectif 27 : accélérer la transition énergétique en Bretagne	Référence projet de territoire	Objectif 2.1 du SDET	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 1.3
-------------------	---	--------------------------------	----------------------	-------------------------------------	------------

Descriptif

Développer des pistes d'énergies locales et renouvelables

- Développer des pistes de boucles d'économie circulaire pour que les déchets du territoire deviennent des sources d'énergies renouvelables
- Développer le solaire thermique, le solaire électrique (photovoltaïque en toiture, notamment sur le patrimoine des collectivités, ombrières de parkings, etc.), la pyrogazéification, ainsi que le stockage de l'énergie électrique
- Développer des projets de méthanisation en lien avec le monde agricole (accompagnement technique, études de préfaisabilité et de faisabilités, etc.)
- Développer les énergies thermiques : réflexion en cours de contractualiser avec l'ADEME dans le cadre d'un contrat chaleur
- Réaliser des études d'opportunité et communiquer sur les résultats et les pistes d'investigation envisagées

Accompagner à l'émergence de projets partenariaux entre opérateurs

- Echanger et sensibiliser sur les thématiques énergies
- Accompagner le développement de Structures type Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou Société Publique Locale (SPL)

Créer des boucles d'autoconsommation locale pour favoriser les retombées économiques

- Lancer une phase de recensement et d'état des lieux des acteurs, des projets, des consommateurs, producteurs et du réseau Enedis

Poursuivre l'animation du cadastre solaire

- Développer des actions de communication pour appropriation par les citoyens et les acteurs économiques du territoire, animer des webinaires et sensibiliser les professionnels en partenariat avec les acteurs du secteur

- Faire le lien avec la maison de l'habitat et le service urbanisme

Vigilances environnementales

- L'action peut avoir un impact sur la biodiversité et accroître l'artificialisation des sols
- L'installation de solaire peut impacter le patrimoine architectural (panneaux sur les toits et ombrières photovoltaïques), de plus les installations de biogaz peuvent avoir un impact important sur le paysage agricole d'une partie du territoire.

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre plus de 800 GWh et une couverture d'environ 50% des besoins énergétiques à l'horizon 2050	Poursuite de la communication sur le cadastre solaire auprès des citoyens et des acteurs économiques du territoire
2030		Contractualisation avec l'ADEME dans le cadre d'un contrat chaleur sur une durée de 4 ans
2050		

Pilotage

Cible principale	Tous les usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la transition écologique, Direction du patrimoine, Direction de l'urbanisme Communes
Partenaires	Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF), Enedis, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambres de Métiers et de l'Artisanat en France (CMA), Chambre d'Agriculture, monde agricole, Réseau Tynéo, entreprises
Moyens humains	Un agent en interne et recrutement d'un ETP pour travailler sur les réseaux de chaleur, chaleur fatale, etc. dans le cadre du Contrat d'objectif territorial (COT) à partir de 2025 Direction du patrimoine pour les projets propres à la collectivité QBO et la ville de Quimper Direction de la transition écologique sur le volet animation avec des moyens humains constants
Moyens techniques	Bureaux d'études à disposition pour appuyer le territoire sur le développement de projets (études, montage technique, économique, juridique, travaux, exploitation) Projet de contrat chaleur (COT)
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.
Financement mobilisable	Appel à projet ADEME pour la mise en place d'un Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x						x

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Production locale d'énergies renouvelables (GWh)	Ratio entre la production d'énergie renouvelable locale et la consommation d'énergie globale	Nombre d'études / d'opportunités réalisées
Nombre d'études de projets de boucles d'économie circulaire pour une production d'énergie renouvelable à partir des déchets du territoire	Nombre de centrales photovoltaïques réalisées et puissance installée associée	

Action 1.7 Faire de l'agglomération un territoire d'expérimentations bois local

Contexte et références

Pour donner suite à l'analyse de la filière arbre, forêt, bois sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, la question du bois local a été identifiée comme un enjeu fort pour le territoire. Fibois Bretagne propose donc d'engager le programme d'actions « Forêt, Bois & Territoires » sur Quimper Bretagne Occidentale, autour de ce sujet. En cohérence avec les enjeux de filière, identifiés lors de la première analyse réalisée sur le territoire, les thématiques abordées porteront sur la ressource (arbre, forêt, bocage), sur le bois d'œuvre (mobilier et aménagement) et sur le bois énergie (indépendance énergétique et qualité de l'air), ainsi que sur les liens avec les formations.

Référence SRADET	Objectif 27 : accélérer la transition énergétique en Bretagne	Référence projet de territoire	Plan d'Actions réalisé avec Fibois Bretagne	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.3 et 4.1
------------------	---	--------------------------------	---	-------------------------------------	--------------------

Descriptif

Recenser les ressources disponibles et en assurer le suivi

Animer un réseau local des acteurs de la filière bois

- Poursuivre l'animation du réseau via l'organisation de rencontres régulières des professionnels de la filière et la création d'un annuaire recensant leurs compétences et les usages du biosourcé

Assurer la pérennité de la ressource sur le territoire et renforcer les liens entre l'agriculture et la forêt

- Organiser des programmes de plantations en s'appuyant sur ceux existants pour le bois d'œuvre et poursuivre le programme de plantation Breizh bocage animé par le Sivalodet

Former à une gestion durable du bois local, mettre en avant la ressource et valoriser le bois et les connexes localement et durablement

- Inciter à participer à des formations sur la gestion forestière pour les petits propriétaires et proposer des sessions d'initiation
- Animer des actions de sensibilisation auprès des acteurs du territoire pour une gestion durable du bois local
- Faire vivre et poursuivre le programme d'animation et de formation techniques pour la gestion durable du bocage et des talus pour les agriculteurs ayant participé au plan Breizh bocage

Mettre en œuvre le bois local à travers le bois d'œuvre et le bois énergie

- Inciter à l'utilisation du bois d'œuvre local dans les futurs projets privés et publics de construction
- Inscrire les critères sur la qualité et la traçabilité du bois énergie dans les cahiers des charges des collectivités (utiliser des outils de certification de gestion durable (CBQ+, du label haie, de PEFC, etc.)

Développer l'utilisation du bois énergie

- Impulser la mise en place de chaufferies bois

Vigilances environnementales

- L'essor de l'utilisation de la ressource en bois peut entraîner des dérives (coupes rases, plantations en mono culture, etc.) ayant un impact négatif sur la biodiversité
- L'utilisation du bois en source d'énergie peut être également source de pollution de l'air en cas d'équipement non performant
- Le développement d'une filière bois locale peut entraîner des déplacements plus importants au sein du territoire (plantations, de récupération du bois, etc.)

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre plus de 800 GWh et une couverture d'environ 50% des besoins énergétiques à l'horizon 2050 et contribution à l'augmentation de la production de bois d'œuvre local	Court terme pour la filière bois-énergie : dès maintenant (avant 2026-2027)
2030		
2050		

Pilotage

Cible principale	Agriculteurs et propriétaires forestiers
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la transition écologique Communes
Partenaires	Professions agricoles, propriétaires de bois, Fibois Bretagne, Office National des Forêts (ONF), Clim'action, Forest School, Terre Agir, Sivalodet, Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)
Moyens humains	Animation peut être incluse dans une convention de partenariat du territoire avec Fibois Bretagne par l'équipe de la Direction de la transition écologique 1 animateur Breizh Bocage du SIVALODET
Moyens techniques	Signature d'une convention avec Fibois et le CRPF
Budget	- Entre 5 000€ et 6 000€ pour l'animation du réseau local de la filière bois - 12 000€ par hectare pour une plantation mixte feuillus résineux des plants, dans un environnement forestier - 5 000€ pour recenser les ressources disponibles et en assurer le suivi - 80€ à 90€ par personne et par jour de formation à la gestion durable du bois local (estimation CNFP)
Financement mobilisable	Aide de la région avec un financement à hauteur de 80% des dépenses éligibles dans le cadre du plan « 500 000 arbres »

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		x

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de formations sur la gestion durable du bois et personnes formées par catégories	Nombre de rencontres des acteurs de la filière organisées par an	Quantité de plantations forestières réalisées sur les parcelles publiques et privées	Nombre de propriétaires forestiers et d'agriculteurs accompagnés dans une gestion durable du bocage
---	--	--	---

AXE 2

Agir en faveur d'une mobilité plus
sobre et robuste

Action 2.1 Communiquer et accompagner au changement des pratiques

Contexte et références

Le secteur des transports représente plus de 45% des consommations énergétiques du territoire et 54% des émissions de gaz à effet de serre. En complément, le secteur des transports est fortement contributeur de la pollution atmosphérique, représentant près d'un tiers des émissions de polluants atmosphériques étudiées dans le cadre du PCAET.

Accompagner le changement de comportements des usagers est un levier clé pour assurer la transition du territoire vers des pratiques et habitudes de mobilités plus durables, dans un contexte de défis climatiques et énergétiques.

Référence SRADDET	Objectif 16 : Améliorer collectivement l'offre de transports publics Objectif 23 : Accélérer l'effort breton pour l'atténuation du changement climatique	Référence projet de territoire	Axe 3 du PDMS 2030	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.2, 2.3, 2.4, 2.5 et 2.6
----------------------	---	-----------------------------------	-----------------------	--	---

Descriptif

Faire connaître l'offre de mobilité existante pour faire évoluer les décisions quotidiennes des citoyens

- Préparer des événements d'animation pour promouvoir le service dans des lieux d'accueil dédiés bien identifiés, mener des campagnes publicitaires physiques/par la radio/par la presse
- Organiser des journées d'accès gratuit au réseau de transport, en utilisant l'application web/appli
- Proposer des questionnaires de connaissance générale sur le system QUB pour gagner des prix ou de voyages gratuits dans le réseau
- Mettre en place des dispositifs d'information et d'accompagnement de type famille/personne écomobile pour faire connaître et tester l'offre existante et accompagner au changement
- Faire connaître davantage le dispositif « ville intelligente » de Quimper

Eduquer à l'écomobilité tous les publics à destination des scolaires

- Organiser des défis écomobilité en lien avec les établissements scolaires
- Créer un kit de communication, site internet dédié, etc.
- Sensibiliser sur la mobilité durable, la sécurité à vélo ou à pied, le code de la route/rue en intervenant dans les classes
- Mener des ateliers dans les écoles ou en dehors pour apprendre à monter à vélo ou sortie à vélo, apprendre à prendre les transports en commun ou apprendre à entretenir son vélo
- Soutenir la démarche de plan de mobilité scolaire avec des actions d'éducation, de services (type pédibus) et d'aménagements aux abords des écoles

Accompagner et éduquer à l'écomobilité les demandeurs d'emploi

- Réaliser des diagnostics personnalisés de mobilité pour le retour à l'emploi ou à la formation
- Faire connaître et tester les offres existantes lors d'évènement type forum de l'emploi avec un stand Mobilité
- Proposer des ateliers pour apprendre à monter à vélo ou à prendre les transports en commun ou apprendre à entretenir son vélo

- Mener des ateliers de mobilité pour apprendre à se déplacer

Adosser du conseil à la mobilité à la maison des mobilités pour les touristes et usagers du quotidien

- Créer un service qui permette à tous les publics de connaître les différentes offres du réseau, les points clés à prendre en compte et les différentes gammes tarifaires

Vigilances environnementales

Pas de vigilance environnementale

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 59% et 80% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	Mise en œuvre et déploiement des outils de communication / sensibilisation aux différents publics (kit de communication à destination des scolaires, communication sur l'offre existante, etc.) Engagement des réflexions sur la réalisation d'évènements autour de la mobilité (période, lieux, animations, etc.) ainsi que des ateliers et défis prévues dans le cadre de l'action
2030		Mise en place d'un événement par an autour de la mobilité, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité par exemple Déploiement des ateliers et défis prévus dans le cadre de l'action Poursuite de la communication autour de l'offre existante
2050		Poursuite des dispositifs mis en place

Pilotage

Cible principale	Usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction des mobilités et de l'espace public, Service de communication Pôle Emploi, Mission Locale, Actife, Maison des mobilités
Partenaires	Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Etablissements scolaires, sécurité routière (police municipale), associations (Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), Mobil'emploi, Kernavélo, etc.), assurances/mutuelles, Comité local de la mobilité (et ses partenaires), AirBreizh
Moyens humains	Un intervenant dans les établissements scolaires Le service Mobilité (hors stationnement) s'appuie sur 1 responsable de service, 1 responsable transport, 1 technicien transport et 1 chargé de mission mobilités actives et covoiturage
Moyens techniques	Les moyens techniques actuels sont jugés comme suffisants. Ils pourront être redéfinis par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.
Budget	Le budget annexe des transports est d'environ 21M€ en fonctionnement et 3M€ en investissements
Financement mobilisable	Certificat d'Economie d'Energie, appels à projets Appels à projet, FEDER, co-financement partenarial pour la maison des mobilités

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'actions de communication
et accompagnement réalisées

Nombre d'établissements scolaires
ayant été sensibilisés

Taux de participation au
questionnaire de connaissance
générale sur le system QUB

Action 2.2 Développer et favoriser l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle

Contexte et références

Avec près de 1 680 GWh consommées sur l'année 2018, le secteur du transport routier représentait plus de 48% des consommations énergétiques de l'intercommunalité, ce qui en fait le premier secteur le plus consommateur. Ce secteur constitue également le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre du territoire avec 54% des émissions globales.

Le transport routier représente également une source importante d'émissions de polluants atmosphériques sur le territoire. Il s'agit du secteur le plus émetteur d'oxydes d'azote (NOx) et d'un secteur non négligeable dans les émissions de particules fines, qui peuvent avoir des impacts significatifs sur la santé lorsqu'ils sont présents en trop forte concentration.

Cette part prédominante du secteur routier s'explique par la prépondérance de l'utilisation de véhicules individuels. Aussi, l'intercommunalité compte réduire l'utilisation de la voiture en autosolisme par différents biais : le covoiturage, l'autopartage, les mobilités actives, et le recours aux transports en commun.

La réduction de l'utilisation de la voiture individuelle va ainsi contribuer à atténuer le changement climatique grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, mais va également permettre d'améliorer la qualité de l'air et par conséquent, d'améliorer la santé des citoyens.

Par ailleurs, la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale s'est dotée en septembre 2024 d'un Schéma directeur des mobilités actives, qui vise à promouvoir les modes de transports actifs tels que la marche ou le vélo.

Référence SRADDET	Objectif 17 : Inventer et conforter les mobilités alternatives à la voiture solo et répondre aux besoins de toutes les typologies de territoires	Référence projet de territoire	Axes 1, 2, 5 et actions 6.1 et 6.3 du PDMS	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.1 et 2.4
-------------------	--	--------------------------------	--	-------------------------------------	--------------------

Descriptif

Développer une politique de covoiturage ambitieuse et l'autopartage

- Créer des lignes de covoiturage dynamiques, des aires de covoiturage de proximité et mettre en œuvre du covoiturage solidaire
- Mettre en œuvre une « prime covoiturage » pour les usagers (incitation financière), de manière ponctuelle ou durable
- Accompagner les entreprises via les plans de mobilité entreprises
- Créer un réseau d'autostop organisé et sécurisé sur le territoire
- Etudier la création d'une flotte d'autopartage

Développer les mobilités actives

- Connecter les bourgs et communes à travers des aménagements cyclables et piétons qualitatifs, sûrs et continus
- Rendre accessible la voirie pour tous
- Diversifier et étendre le parc VéloQUB
- Résorber les discontinuités cyclables et piétonnes via la sécurisation des traversées de voies principales et jalonner les itinéraires vélo et piétons

- Déployer le stationnement vélo public sur voirie, à proximité des équipements et du bâti ancien, appliquer la réglementation concernant le stationnement vélo et les aménagements cyclables en créant un schéma vélo, créer du stationnement vélo abrité et sécurisé sur les arrêts du réseau transports en commun et les aires de covoiturage
- Aménager des itinéraires cyclables entre les principaux pôles y compris un réseau express vélo
- Amplifier la promotion du « savoir rouler à vélo »

Favoriser l'utilisation des bus

- Réaliser des études afin de définir les besoins sur le territoire
- Renforcer l'offre de transports collectifs autour des deux lignes majeures (ILLIQUO), pour les communes du Pays Glazik
- Densifier la desserte en transports collectifs des quartiers de Quimper et innover pour la desserte des territoires peu denses
- Etendre le service QUB Noz et le service QUB Mat
- Améliorer les temps de parcours sur le réseau de bus en étendant le système de priorité bus aux carrefours à feux

Favoriser l'utilisation du transport ferroviaire et des cars pour les locaux et les visiteurs

- Conserver (voire augmenter) une bonne fréquence TGV et TER notamment avec le projet Lignes Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL)
- Renforcer les liaisons interurbaines depuis/vers le sud et l'ouest, y compris les plages

Favoriser l'intermodalité

- Améliorer les correspondances entre transports en commun (QUB / BreizhGo / SNCF)
- Aménager des « parkings de proximité » : parkings-relais, aires de covoiturage, parcs vélo
- Améliorer et étendre la gamme tarifaire, la faire connaître au grand public
- Expérimenter l'emport des vélos dans une ou plusieurs lignes interurbaines QUB

Vigilances environnementales

- L'action peut entraîner l'artificialisation d'espaces agricoles et une dégradation du patrimoine naturel avec la création de lignes de covoiturage et d'aires de proximité
- L'aménagement d'infrastructures de mobilités actives et de transports en commun, ainsi que de « parkings de proximité » peut entraîner une artificialisation des sols entraînant la perte d'espaces agricoles ou naturels et engendrer un impact sur la biodiversité

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 59% et 80% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	A horizon septembre 2025, dans le cadre de la nouvelle convention de DSP pour le renforcement de l'offre de transports collectifs
2030		Court / Moyen termes : mise en place progressive dépendante des délais administratifs Mener une évaluation au bout d'un an
2050		Réaliser un phasage avec un objectif à 2050 pour le déploiement des parkings relais

Pilotage						
Cible principale	Usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction des mobilités et de l'espace public Région Bretagne, SNCF, Réseau QUB, BreizhGo					
Partenaires	Communes de l'intercommunalité, Etat, collectivités et employeurs avec une flotte de véhicule importante, ADEME, monde associatif, établissements scolaires, sécurité routière (police municipale), assurances/mutuelles, Comité local de la mobilité (et ses partenaires), AirBreizh					
Moyens humains	0,1 ETP affecté actuellement par la collectivité pour le covoiturage et l'autopartage 0,9 ETP affecté actuellement par la collectivité pour les mobilités actives (contrat de projet jusqu'en septembre 2027)					
Moyens techniques	Service de communication, Cartographie / zones pouvant accueillir les parkings					
Budget	<p>Contribuables, habitants du territoire</p> <p>3 000 € par an pour la contribution au fonctionnement de OuestGo</p> <p>Le réseau QUB sera revu à compter de janvier 2025, pour insuffler une nouvelle dynamique s'appuyant sur une meilleure desserte des quartiers de Quimper, de la commune de Briec, des zones d'emplois et des territoires peu denses. Ces évolutions représentent un surcout pour la collectivité d'environ 600 k€ par an.</p> <p>QBO, les autres EPCI du sud Bretagne, et la Région se sont accordées autour d'un projet BreizhGo express sud. Il s'agit d'un partenariat inédit visant à augmenter l'offre sur le réseau TER à compter de septembre 2025. Cela représentera une augmentation de l'offre de +40% pour la gare de Quimper. D'un point de vue financier, la participation de QBO sera d'environ 200 k€ par an.</p>					
Financement mobilisable	Aides de l'Etat, du Département du Finistère, des Communes, de l'Agglomération, AAP, Feder, Conseil Départemental du Finistère, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), Certificats d'économie d'énergie (CEE)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x		x	
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
<i>En gras, les indicateurs les plus importants</i>						
Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées	Nombre de véhicules déployés en autopartage		Taux d'utilisation des véhicules en autopartage		Nombre de places dédiées au covoiturage sur le territoire	
Linéaire de cheminements doux aménagés sur le territoire	Location VéloQUB, par commune et par type de vélos		Nombre de stationnements vélo créés (localisation et taux de fréquentation)		Linéaire de cheminements doux aménagés sur le territoire	
Part modale des voyageurs dans TC INSEE (tous les ans, que le domicile-travail) ou les enquêtes ménages	Nombre de voyages sur le réseau QUB (concerné par un regain d'offre en janvier 2025)		Taux de remplissage des véhicules de TAD		Nombre de voyageurs du TAD à l'année	
Fréquence semaine et week-end entre Quimper et les principales villes en TER ou TGV	Fréquentation des lignes de cars		Fréquentation en gare de Quimper		Fréquence des cars le week-end et durant les vacances entre Quimper et la côte	

Nombre de lignes de transports en commun et de parkings relais sur le territoire	Nombre d'abonnements combinés	Nombre d'arrêts améliorés	Occupation du stationnement sur les parkings relais
Nombre d'usagers inscrits sur les services de covoiturages			

Action 2.3 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules des entreprises et des transports en commun

Contexte et références

Le secteur des transports représente plus de 45% des consommations énergétiques du territoire et 54% des émissions de gaz à effet de serre. En complément, le secteur des transports est fortement contributeur de la pollution atmosphérique, représentant près d'un tiers des émissions de polluants atmosphériques étudiées dans le cadre du PCAET.

La raréfaction des énergies fossiles associée à l'émergence de nouvelles alternatives aux véhicules thermiques contribue à accélérer le développement et la généralisation de véhicules plus propres, dans une démarche globale de transition énergétique.

Référence SRADET	Objectif 20 : Transformer/revisiter le développement des mobilités au regard des enjeux climatiques et de la qualité de l'air	Référence projet de territoire	Action 6.2 du PDMS 2030	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.1
------------------	---	--------------------------------	-------------------------	-------------------------------------	------------

Descriptif

Déployer une flotte de bus et de véhicules plus propre

- Poursuivre le verdissement des flottes avec une progression du bioGNV et de l'électrique
- Etudier les possibilités de retrofit, consistant à faire remplacer le moteur thermique d'un véhicule (essence ou diesel) par un moteur électrique ou hybride afin de lui donner une seconde vie
- Mettre en place une aide à l'achat des véhicules électriques (à partir d'une grille)

Accompagner le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de stations multi-énergies

Rester en veille sur les technologies existantes et se développant (hydrogène notamment)

Vigilances environnementales

- L'action peut entraîner une hausse des émissions de carbone importées (production bioGNV, fabrication des batteries, etc.)
- Le déploiement de bornes de recharge peut entraîner l'artificialisation d'espaces naturels et agricoles

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 66% et 83% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	Renouvellement progressif de la flotte de transports en commun Implantation progressive de bornes de recharge électrique sur le territoire
2030		
2050	Contribution aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air	

Pilotage						
Cible principale	Entreprises du territoire et gestionnaire des transports en commun					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale, Communes de l'intercommunalité, entreprises					
Partenaires	Prestataires (dont Véolia), MIXENN, Comité local de la mobilité (et ses partenaires), AirBreizh					
Moyens humains	Missions réalisées par l'équipe transports, composée de 2 agents					
Moyens techniques	Schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques adopté fin 2023 par le SDEF					
Budget	2 à 3 M€ dédiés au renouvellement de la flotte de véhicules roulants (dédiée au réseau QUB)					
Financement mobilisable	Appels à projets ADEME, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Taux de véhicules propres dans la flotte de transports en commun		Nombre de bornes de recharge installées par type d'énergie (privé et public)		Part de chaque type d'énergie dans le secteur « Transport »		

Action 2.4 Agir sur les déplacements des employés

Contexte et références

L'importance du secteur des transports dans les consommations énergétiques du territoire est notamment liée à la prédominance des déplacements en voiture. Dans ce cadre, il est essentiel d'inciter les entreprises du territoire à améliorer la mobilité quotidienne de leurs employés et ainsi réduire les impacts associés.

Le Plan de Mobilité Employeur est un outil destiné aux entreprises pour optimiser et augmenter l'efficacité de ses déplacements. Il s'inscrit dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) publiée le 24 décembre 2019. Ainsi, toute entreprise de plus de 50 salariés doit organiser les mobilités de ses salariés, soit à travers des négociations sociales, soit par la réalisation d'un Plan de Mobilité Employeur.

Actuellement, Quimper Bretagne Occidentale propose un accompagnement technique des employeurs souhaitant réaliser un « diagnostic mobilité ». Chaque année, ce sont deux à trois employeurs qui sont accompagnés par l'intercommunalité. A partir de 2025, le territoire vise l'accompagnement d'une vingtaine d'employeurs par an.

Référence SRADET	Objectif 12 : Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises	Référence projet de territoire	Action 3.5 du PDMS 2030	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.1, 2.2 et 2.6
---------------------	---	-----------------------------------	-------------------------------	--	----------------------------

Descriptif

Sensibiliser les employés du territoire, apporter de la pédagogie

- Mener des ateliers « fresque de la mobilité » et encourager l'accompagnement individuel dispensé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Faire vivre le parcours MOBILITES pour les entreprises
- Encourager les Flash'Mobilité (autodiagnostic en ligne) et les Eval'Mobilité (diagnostic en entreprise avec plan d'actions prioritaire)
- Proposer des écodéfis sur les mobilités et des formations d'écoconduite aux entreprises en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Organiser le Mixenn Tour en lien avec Bretagne Supply Chain pour décarboner la flotte de véhicules des entreprises
- Encourager le télétravail : développer au niveau des entreprises, création de tiers-lieux dédiés (en lien avec les objectifs de redynamisation des centres-bourgs, etc.)
- Améliorer les offres de transport en commun (intermodalité) et de covoiturage sur le territoire

Accompagner les entreprises dans l'élaboration de leur Plan De Mobilité Employeur

- Rappeler aux entreprises du territoire leur obligation légale avec mise en réseau des entreprises implantées sur le même secteur
- Faire vivre l'accompagnement par Quimper Bretagne Occidentale pour la réalisation du Plan de Mobilité Employeur et pour la mise en place des actions
- Inciter les entreprises à instaurer un forfait mobilités durables

Vigilances environnementales

Pas de vigilance environnementale

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 59% et 80% à l'horizon 2050 par rapport à 2018			2025 : ciblage des grosses entreprises et Zones d'Activités		
2030				2027 : ciblage des petites entreprises et Zones d'Activités		
2050	Contribution aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air					
Pilotage						
Cible principale	Entreprises de plus 50 salariés ou entreprises volontaires					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction des mobilités et de l'espace public					
Partenaires	Association de Zones d'Activités, Plateforme OuestGo, Ehop.bzh, prestataires de transports collectifs, Région Bretagne (bus, cars et TER), Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Comité local de la mobilité (et ses partenaires), délégataire des transports, AirBreizh					
Moyens humains	Réfèrent mobilité individuel ou collectif au sein de l'entreprise Missions réalisées par l'équipe transports et le chargé de missions mobilités, avec en appui le délégataire de la DSP transports					
Moyens techniques	Plateforme OuestGo, Ehop.bzh, Semaine mobilités durables					
Budget	Budget d'études évalué à 30 k€ par an					
Financement mobilisable	Entreprises, Etat, ADEME, communes de l'intercommunalité, habitants, BZH 29					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées		Nombre de places dédiées au covoiturage sur le territoire		Nombre d'entreprises du territoire engagées dans ces démarches et nombre de salariés utilisateurs		
Nombre d'entreprises inscrites au programme		Nombre d'employés bénéficiant d'une assistance		Nombre d'actions mises en œuvre		

Action 2.5 Apaiser les voies de circulation

Contexte et références

Une circulation automobile excessive peut nuire aux autres modes de déplacement et aux autres usages de la rue, en plus de générer de multiples problèmes pour le réseau routier, ses usagers et la qualité de vie des résidents : vitesse des véhicules, accidents, congestion, bruit, émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, etc.

En tant que compétence communale, l'apaisement de la circulation regroupe un éventail de mesures visant généralement à réduire la vitesse ou le nombre des véhicules, permettant de parvenir à un partage plus équitable de la rue entre les différents usagers (piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, etc.).

Référence SRADDET	Objectif 15 : Mieux intégrer la mobilité dans les projets d'aménagement pour limiter les déplacements contraints	Référence projet de territoire	Actions 2.4, 2.7 du PDMS 2030	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 2.1
----------------------	--	--------------------------------------	-------------------------------------	--	------------

Descriptif

Sensibiliser le plus grand nombre aux aspects positifs afin d'améliorer l'acceptabilité

- Baisse de la pollution de l'air, diminution des nuisances sonores et de la consommation de carburant, réduction de la congestion, etc.

Expérimenter la diminution de la vitesse sur certains axes et mesurer les résultats par la suite (infra-communales et entre les communes)

- Passer les limitations de vitesse de 70 km/h à 50 km/h et de 100 km/h à 90 km/h
- Etudier les retours d'expérience d'autres collectivités

Hiérarchiser le réseau routier pour définir les secteurs où l'apaisement des circulations est prioritaire

- Lancer, avec les communes et le département la réalisation d'un schéma de hiérarchisation des infrastructures routières

Aménager la ville pour apaiser les circulations dans les centres-bourgs et centre-ville

- Lancer un programme de réduction des vitesses et d'aménagement associés, compatible avec le schéma de hiérarchisation de la voirie
- Etudier la faisabilité de passer chaque secteur de QBO en agglomération à 30 km/h, hors voies structurantes et définir les aménagements à mettre en place pour que la vitesse soit respectée

Renforcer et entretenir la signalétique et les voies douces

Vigilances environnementales

- L'action peut avoir un impact sur certaines activités industrielles et tertiaires (accroissement du temps de trajet pour le transport de marchandises, en voiture pour aller au travail, etc.)

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de respectivement 66% et 83% à l'horizon 2050 par rapport à 2018		Temps « d'assimilation psychologique » Evaluation du dispositif à court terme			
2030			Temps d'aménagement des voies			
2050						Contribution aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air
Pilotage						
Cible principale	Usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction des mobilités et de l'espace public					
Partenaires	Communes, associations de riverains, écoles, Comité local de la mobilité (et ses partenaires), AirBreizh					
Moyens humains	Service communication 10 à 50 k€ comme ressources internes ou accompagnement externe pour la hiérarchisation du réseau routier					
Moyens techniques	Changement de signalétique, communication					
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Financement mobilisable	Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département, de la Région, de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), du Fond de Mobilités Actives (FMA) porté par l'Etat et l'ADEME					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre d'actions de communication/de sensibilisation réalisées	Evolution des parts modales des modes actifs		Nombre de kilomètres de voiries en aire piétonne, zone de rencontre et zone 30 par commune		Évolution de l'accidentologie sur voirie	

Action 2.6 Mettre en place la logistique urbaine durable

Contexte et références

Le transport routier sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale représente près d'un tiers des consommations d'énergie totales du secteur à l'échelle de l'intercommunalité. Le programme InterLUD réalisé en partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale, l'ADEME et Logitic Low Carbon a permis de faire émerger avec les partenaires locaux (livreurs, logisticiens, commerçants) des actions à mettre en place pour faciliter la logistique et les livraisons dans l'agglomération, dans une optique de réduction de l'empreinte carbone. Une charte de logistique urbaine durable sera également mise en œuvre à partir de 2025 sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Référence SRADDET	Objectif 4 : Atteindre une multimodalité performante pour le transport de marchandises Objectif 20 : Transformer/revisiter le développement des mobilités au regard des enjeux climatiques et de la qualité de l'air	Référence projet de territoire	Axe 7 du PDMS 2030	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.1, 2.4 et 4.2
----------------------	---	--------------------------------------	-----------------------------	--	-------------------------------

Descriptif

Réduire et optimiser les déplacements

- Créer des lieux de récupération des marchandises pour les clients sur des lieux vacants et/ou des friches à réhabiliter
- Créer des zones d'accueil pour les livreurs aux abords de l'aire piétonne et des points de « dispatch » pour certaines catégories de livraison en centre-ville (en favorisant la réhabilitation de locaux pour le besoin de sobriété foncière)
- Expérimenter des solutions logistiques pour le dernier kilomètre en mutualisant les livraisons du dernier kilomètre en périphérie de centre-ville et centre-bourg
- Signer une Convention Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO) / Bretagne Supply Chain pour accompagner les entreprises finistériennes à optimiser leurs flux logistiques et décarboner leur transport de marchandises, notamment au travers du dispositif MIXENN
- Accompagner les entreprises de logistique volontaires et les artisans de proximité dans l'expérimentation de la cyclologistique

Expérimenter le transport fluvial pour le transport de marchandises

- Remettre en œuvre du transport maritime sur le port de Corniguel
- S'appuyer sur un plan de développement des activités du port
- Intégrer l'objectif de développer le cabotage (échelle régionale)
- Lancer une étude d'opportunité économique

Créer un groupe de travail pour la mise en œuvre de la charte de logistique urbaine durable

- Suivre la mise en œuvre des projets, de réfléchir sur de nouvelles thématiques et de faire évoluer les actions si besoin

Vigilances environnementales

- L'expérimentation du transport fluvial peut avoir un impact négatif sur la biodiversité aquatique (augmentation du transport fluvial de marchandises) et sur le patrimoine paysager fluvial

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de marchandises de respectivement 82% et 90% à l'horizon 2050 par rapport à 2018		Mise en place du dispositif MIXENN			
2030			Recensement des entreprises volontaires dans l'expérimentation de la cyclologistique			
2050			Lancement de l'étude d'opportunité économique pour le transport fluvial pour le transport de marchandises			
			Partage des retours d'expérience de l'expérimentation de la cyclologistique			
			Recensement de lieux pouvant être réaffectés pour améliorer la logistique urbaine			
	Contribution aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air		Aménagement d'espaces pouvant être réaffectés pour améliorer la logistique urbaine (lieux de récupération de marchandises et zones d'accueil pour les livreurs aux abords de l'aire piétonne)			
			Poursuite de l'accompagnement des entreprises			
Pilotage						
Cible principale	Entreprises du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction des mobilités et de l'espace public Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest (CCIMBO), Bretagne Supply Chain / MIXENN					
Partenaires	Communes de l'intercommunalité, Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Comité local de la mobilité (et ses partenaires), AirBreizh					
Moyens humains	Assuré par le responsable transport avec 5 à 10% de son temps de travail consacré à la logistique urbaine					
Moyens techniques	Plan d'actions proposé par l'AMO dédié à l'élaboration d'une charte intercommunale de logistique urbaine durable (mission lancée en mai 2022 et finalisée depuis)					
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de livraisons effectuées la cyclologistique	Nombre d'espaces créés pour améliorer la logistique de proximité		Nombre d'entreprises adhérant au règlement ou à des expérimentations volontaires		Réduction de la circulation des véhicules livreurs sur les zones piétons	

AXE 3

Améliorer la performance énergétique
et climatique des bâtiments

Action 3.1 Accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments du territoire

Contexte et références

Un enjeu fort sur le territoire est notamment celui de la rénovation énergétique des bâtiments existants. En cas de hausse des prix de l'énergie, les enjeux de rénovations seront d'autant plus importants, afin notamment de prévenir la précarité énergétique des ménages et réduire les charges des entreprises et administrations. En outre, la rénovation des bâtiments participe à l'amélioration globale de la qualité de vie des habitants, grâce à l'amélioration du confort thermique mais également de la santé.

Référence SRADDET	Objectif 27 : Accélérer la transition énergétique en Bretagne	Référence projet de territoire	Objectif 1.1, Fiches n°2, 3 du SDET	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.1, 3.2, 3.3 et 5.1, 5.3
-------------------	---	--------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------

Descriptif

Rénover et isoler les bâtiments pour réduire les consommations énergétiques et être plus sobre en énergie

- Encourager des bâtiments adaptés au changement climatique, compacts, éco-conçus et passifs
- Encourager la végétalisation des façades de façon naturelle
- Simplifier le parcours des ménages dans la rénovation de leurs logements en favorisant la mise en place d'un guichet unique de conseils et d'orientation
- Encourager la réalisation d'audits pour déterminer les consommations et les pistes d'amélioration et entreprendre les travaux nécessaires
- Profiter du Festival de l'Artisanat pour promouvoir les compétences artisanales en matière de rénovation énergétique en lien avec Quimper Bretagne Occidentale, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), Quimper Cornouaille Développement (QCD) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- Promouvoir l'offre de formation proposée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (RGE, etc.)
- Promouvoir le Pass Commerce Artisanat ou tout autre dispositif d'aide susceptible de participer à l'efficacité du parc immobilier commercial et artisanal
- Poursuite des opérations programmées mises en place par la collectivité (OPAH « Rénovez, l'Agglo vous aide » sur l'agglomération, OPAH-RU sur le centre-ville de Quimper, etc.)

Diversifier le mix énergétique dans les bâtiments et intégrer les énergies renouvelables dans l'ensemble des projets

- Avoir recours aux énergies renouvelables et de récupération sur les bâtiments
- Interdire les chauffages ayant recours aux énergies carbonées non renouvelables dans les nouveaux projets de bâtiments d'ici 2040

Vigilances environnementales

- La rénovation et l'isolation des bâtiments peut amener à une dégradation visuelle du patrimoine historique

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 59% et 84% à l'horizon 2050 par rapport à 2018		<p>Selon la modification des Plans Locaux d'Urbanisme et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)</p> <p>En lien avec le décret tertiaire : obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'activité tertiaire de plus de 1 000 m² de 40% pour 2030 par rapport à 2010</p> <p>En lien avec Loi Climat et résilience pour les logements : interdiction de mettre en location les logements mal isolés à étiquette G à compter de 2025 et à étiquette F dès 2028</p>			
2030	<p>Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur industrie de respectivement 29% et 78% à l'horizon 2050 par rapport à 2018</p> <p>Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 33% et 75% à l'horizon 2050 par rapport à 2018</p>		<p>En lien avec le décret tertiaire : obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'activité tertiaire de plus de 1 000 m² de 40% pour 2030 et de 50% en 2040 par rapport à 2010</p> <p>En lien avec Loi Climat et résilience pour les logements : interdiction de mettre en location les logements mal isolés à étiquette E dès 2034</p> <p>Interdire les chauffages ayant recours aux énergies carbonées non renouvelables d'ici 2040</p>			
2050			En lien avec le décret tertiaire : obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'activité tertiaire de plus de 1 000 m ² de 60% en 2050 par rapport à 2010			
Pilotage						
Cible principale	Ensemble des usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction du patrimoine, de l'énergie et de la logistique, Direction de la stratégie urbaine et de l'habitat Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Quimper Cornouaille Développement (QCD)					
Partenaires	Fédération Française du Bâtiment, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)					
Moyens humains	Les moyens humains actuels sont jugés comme suffisants. Ils pourront être redéfinis par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Moyens techniques	Chargé de mission régional énergie à disposition par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) local, Programme Local de l'Habitat (PLH) de Quimper Bretagne Occidentale 2019-2024 et de 2026-2031 (en cours d'élaboration)					
Budget	Aides proposées par QBO pour les travaux de rénovation des logements (tous types de rénovation) de l'ordre de 400 000€ par an actuellement et envisagé pour les prochaines années					
Financement mobilisable	Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), aides de la Région Bretagne et de l'Etat Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) Aides complémentaires des aides de l'Etat de l'Agglomération de QBO pour la rénovation des logements et aides propres de QBO pour les primo-accédants					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x			x	x	

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Consommations énergétiques du secteur tertiaire et du secteur industrie (GWh/an)	Consommations énergétiques du secteur résidentiel (GWh/an)	Nombre de logements ayant bénéficié d'aides à la rénovation, et le nombre de saut de classe DPE	Nombre de projets de constructions de nouveaux bâtiments / de rénovations réalisés en matériaux biosourcés
--	--	---	--

Action 3.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie

Contexte et références

L'appropriation par tous des enjeux de la sobriété énergétique au sein des bâtiments est un facteur clé de la réussite de la mise en œuvre d'une politique en faveur de la réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Il s'agit également de communiquer sur le gain financier possible à court, moyen et long termes, sans oublier les bénéfices environnementaux et climatiques de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Référence SRADDET	Objectif 27 : Accélérer la transition énergétique en Bretagne	Référence projet de territoire	Objectif 1.1, Fiche n°5 du SDET	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 3.1, 3.3 et 6.3
-------------------	---	--------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------

Descriptif

Informar les entreprises sur les enjeux énergétiques et les orienter dans leurs projets de transition énergétique

- Communiquer sur les prestations existantes proposées aux entreprises avec des outils existants :
 - Flash'Diag Energie est un quiz en ligne permettant à l'entreprise de tester ses pratiques de base en 10 questions, elle reçoit un rapport avec des premiers conseils sur les bons gestes à adopter ;
 - Point Energie permet d'analyser 2 années consécutives de consommations d'énergies de l'entreprise. Il permet de dresser le profil énergétique de l'entreprise, de l'initier au suivi des consommations et à la création d'indicateurs de performance ;
 - Diagnostic Energie permet de dresser l'état des lieux des pratiques de l'entreprise sur la gestion de l'énergie (analyse des consommations et coûts associés, visite de site pour questionner l'entreprise sur ses pratiques) et de lui proposer des pistes d'amélioration sous la forme d'un plan d'actions ;
 - Conseil Personnalisé est proposé aux entreprises qui ont une question spécifique en lien avec une problématique ou un projet en énergie (management de l'énergie, rénovation énergétique, investissements, énergies renouvelables, etc.). Il s'agit de l'informer sur les démarches, les solutions existantes, les éventuels aspects réglementaires, et l'orienter vers les financements adaptés ou vers des compétences expertes ;
 - Diag Ecoflux pour réduire les pertes en énergie, matière et eau, et limiter les déchets.
- Organiser des conférences thématiques pour informer et partager des bonnes pratiques en partenariat avec les chambres consulaires à l'échelle départementale

Vigilances environnementales

Pas de vigilance environnementale

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 59% et 84% à l'horizon 2050 par rapport à 2018		Communication et information auprès des entreprises sur les dispositifs existants, les enjeux relatifs à la transition énergétique, la nécessité d'amélioration des connaissances des pratiques pour réaliser des économies, etc. Redirection des entreprises volontaires vers les dispositifs existants			
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur industrie de respectivement 29% et 78% à l'horizon 2050 par rapport à 2018		Poursuite de la communication à destination des acteurs économiques sur la démarche, la réglementation, les dispositifs existants, etc. Suivi des entreprises engagées dans la démarche et valorisation des retours d'expérience			
2050						
Pilotage						
Cible principale	Acteurs économiques					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la stratégie urbaine et de l'habitat et Direction de l'économie Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), BPI France					
Partenaires	Entreprises du bâtiment, Fédération Française du Bâtiment, CAPEB					
Moyens humains	Direction de l'économie et de la transition écologique appuyée par les chambres consulaires					
Moyens techniques	Dispositifs d'accompagnement existants Programme Envir'A co-financé par l'ADEME et la Région Bretagne Guichet unique Vechall					
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Financement mobilisable	BPI France, ADEME, financements possibles des CCI et/ou CMA : à déterminer en fonction des demandes des entreprises volontaires					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x			x		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre d'entreprises ayant eu recours aux prestations existantes sur le territoire			Nombre de conférences, d'ateliers et de réunions d'information thématiques réalisées par les chambres consulaires			

Action 3.3 Réaménager, rénover et adapter les espaces liées à l'habitat

Contexte et références

Un habitat attractif est un habitat de qualité qui répond aux besoins de la population locale. Aujourd'hui, l'habitat est confronté à de nombreux enjeux : évolution de la structure des ménages et vieillissement de la population, adaptation pour répondre aux besoins de toute la population (taille et type de logement notamment), rénovation énergétique d'une partie du parc, etc. Ainsi, le renouvellement urbain constitue une réelle opportunité pour repenser les villes dans la densité et la diversité des fonctions, des formes d'habitat, et des populations.

La collectivité met actuellement en adéquation la taille des logements avec la taille des ménages pour le parc public grâce à une convention avec chaque bailleur social. La convention permet de définir l'intervention des bailleurs de manière territorialisée et de définir des typologies de logement en lien avec les besoins des ménages.

Les résidences secondaires et de meublés de tourisme représentent environ 1 920 logements sur plus de 60 000 logements sur le territoire, dont 63% sont localisés à Quimper. La collectivité s'est saisie du sujet en réglementant depuis 2024 le tourisme par le biais d'un quota de nombre de résidences de tourisme par propriétaire : deux biens par propriétaire sur la ville de Quimper et un bien par propriétaire dans le centre-ville pour les nouveaux enregistrements.

Référence SRADET	Objectif 18 : Conforter, dynamiser et animer les centralités urbaines, périurbaines et rurales Objectif 19 : Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 3.1, 3.2, 5.3, 6.1
---------------------	---	-------------------------------------	----------------------------

Descriptif

Réaménager les espaces

- Construire et rénover les logements au-dessus des petits commerces, densifier la ville en hauteur tout en veillant à ne pas imperméabiliser les espaces (*en lien avec les actions 5.3 et 6.1*)
- Rénover les logements vacants et développer les partenariats pour mobiliser le parc vacant
- Rapprocher les emplois des lieux d'habitation (physiquement et en transports publics), développer des lieux de vie (habitations, commerces, écoles, etc.)

Se questionner sans cesse et orienter les choix par rapport au changement climatique

- Préserver les grands jardins publics afin de réduire les ilots de chaleur, de préserver la perméabilité des sols et de trouver le bon équilibre entre densification et espaces verts (*en lien avec les actions 5.3 et 6.1*)

Accompagner les habitants et les sensibiliser

- Poursuivre l'expérimentation des baux solidaires et développer l'intermédiation locative (IML)
- Accompagner les habitants vers un changement de mentalité pour adapter la taille des logements à la taille des ménages (questionner le mode pavillonnaire)

Vigilances environnementales

- La rénovation et l'isolation des bâtiments peut amener à une dégradation visuelle du patrimoine historique

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : développement de la végétalisation pour limiter le développement des effets d'îlots de chaleur urbains, développement de la séquestration carbone, réduction du taux d'artificialisation des sols			Le plus rapidement possible : le travail est déjà initié (ZAN : 1 ^{ère} période 2021-2030)		
2030						
2050						
Pilotage						
Cible principale	Habitants du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la stratégie urbaine et de l'habitat Communes					
Partenaires	Associations de quartier, habitants, architectes, entreprises et artisans du bâtiment, AirBreizh					
Moyens humains	Les moyens humains actuels sont jugés comme suffisants. Ils pourront être redéfinis par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Moyens techniques	Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) Taxe sur les logements vacants					
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x	x		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre d'actions de communication / de sensibilisation réalisées			Nombre de logements vacants		Nombre de logements en IML soutenus par la collectivité	

AXE 4

Accompagner la filière agricole vers
une filière locale, attractive et toujours
plus respectueuse de l'environnement

Action 4.1 Accompagner les exploitations vers une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement

Contexte et références					
<p>Les parcelles agricoles représentent 57% de la surface totale du territoire de l'agglomération avec 27 468 hectares de Surfaces Agricoles Utiles (SAU). Les prairies et parcelles cultivant le maïs sont largement prédominantes (70% de la SAU). Le territoire comprend 2 108 hectares exploités en agriculture biologique. L'agriculture conventionnelle reste donc largement prédominante et représente 92% des SAU de Quimper Bretagne Occidentale.</p>					
Référence SRADDET	Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger pour tous » Objectif 25 : Tendre vers le « zéro phyto » à horizon 2040	Référence projet de territoire	Actions 1.3, 1.4, 1.5 du PAT	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.3, 1.7 et 5.1, 5.2
Descriptif					
<p>Poursuivre la sensibilisation et les actions d'animation auprès des agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Encourager le monde agricole à être plus sobre en énergie et à tendre vers des systèmes agricoles bas carbone Encourager le développement des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) menées par la Chambre d'Agriculture afin d'assurer une gestion cohérente de l'environnement Faire vivre le projet expérimental d'innovation des pratiques culturales et les essais Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) (<i>en lien avec l'action 5.1</i>) Poursuivre les groupes d'échanges techniques sur les axes de l'érosion des sols et de l'aménagement du territoire en partenariat avec le SIVALODET Favoriser une juste rémunération <p>Diversifier les productions agricoles en augmentant notamment la part de la Surface Agricole Utilisée (SAU) en maraîchage</p> <p>Valoriser des services environnementaux procurés par le secteur agricole qui se doit d'être différent et fonction de la valorisation économique directement perçue par l'agriculteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluer l'ensemble des actions agricoles qui peuvent relever d'un service environnemental tel que les pratiques permettant d'augmenter la séquestration carbone, de favoriser la protection des zones humides, d'entretenir les haies et bocages, de protéger la biodiversité, etc. <p>Développer l'agroforesterie</p>					
Vigilances environnementales					
<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture respectueuse de l'environnement peut avoir, ponctuellement, des rendements à l'hectare plus faible à court terme. La baisse de la production à court terme et un développement de la pratique de vente/transformation en direct (au sein des exploitations) peut se traduire par un ralentissement des activités agro-alimentaires sur le territoire 					

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur agriculture de respectivement 6% et 26% à l'horizon 2050 par rapport à 2018			<p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter la production en légumes bio sur le territoire Augmenter l'offre en légumes bio locaux sur le territoire pour les habitants et la restauration collective Lutter contre la chute du nombre d'exploitations agricoles <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'agriculture biologique 		
2030						
2050	Contribution aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air			<p>Réalisation d'essais terrain sur 3 axes de travail : Désherbage mécanique / Conservation des sols / Recherche participative sur les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)</p>		
	Contribution aux objectifs d'adaptation du territoire au changement climatique et plus particulièrement de la filière agricole					
Pilotage						
Cible principale	Agriculteurs					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la transition écologique (PAT), Direction de l'économie					
Partenaires	Chambre d'Agriculture, Maison agriculture bio, Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB 29), Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), Terre de Liens, ASSociation pour la PROMotion des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (ASPRO-PNPP), Sivalodet, AirBreizh					
Moyens humains	45 jours estimés de temps d'agent 44 jours par an sur 3 ans pour la poursuite de la démarche de recherche et développement					
Moyens techniques	Moyens techniques mis à dispositions par la Chambre d'Agriculture					
Budget	Environ 100 k€ par an engagés sur 3 ans					
Financement mobilisable	Après de la Draaf et de la Région Bretagne					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x	x	x	x		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Evolution de la SAU en agriculture biologique		Nombre de nouveaux maraîchers en bio installés par an		Nombre d'agriculteurs accompagnés dans le cadre des MAEC		

Action 4.2 Rapprocher les producteurs des lieux de consommations et des besoins alimentaires / Développer les circuits-courts

Contexte et références

Parmi les 14 communes de Quimper Bretagne Occidentale, 3 d'entre elles disposent aujourd'hui d'un magasin de producteurs et 13 disposent d'un ou plusieurs marchés alimentaires. De nombreux revendeurs sont néanmoins présents sur les marchés et rendent les producteurs locaux peu visibles pour les habitants.

Afin de permettre aux particuliers de trouver des producteurs près de chez eux, pour acheter de saison et en local, des cartographies recensant les producteurs locaux sur le territoire Bretons ont été créées : mangeons-local.bzh, produits-locaux.bzh (n'est plus actualisé) ou encore bonplanbio.fr.

Sur le terroir de Quimper Bretagne Occidentale, 34 producteurs (viandes, légumes, fruits, cidres, fromages, etc.) y sont recensés. A noter que peu de producteurs sont sur plusieurs plateformes et que ces dernières ne sont pas exhaustives.

Référence SRADDET	Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger pour tous »	Référence projet de territoire	Actions 2.1 et 2.2 du PAT	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 2.6 et 4.4
-------------------	--	--------------------------------	---------------------------	-------------------------------------	--------------------

Descriptif

Favoriser la création de nouveaux magasins de producteurs et/ou de marchés de producteurs pour développer les circuits courts

- Identifier les groupes de paysans et de paysannes souhaitant mettre en place un point de vente collectif et les accompagner en lien avec leurs communes
- Appui des communes aux magasins et marchés de producteurs locaux

Réaliser une cartographie et un catalogue des circuits courts

Vigilances environnementales

Pas de vigilance environnementale

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité, lutte contre la précarité alimentaire	Création de 2 marchés ou magasins de producteurs à l'horizon 2029
2030		Réalisation d'une cartographie et du catalogue des circuits courts Communication de cette cartographie
2050		Identification des groupes de paysans porteurs de projets Poursuite de la communication sur les circuits-courts et de l'accompagnement des agriculteurs

Pilotage

Cible principale	Agriculteurs et habitants du territoire
------------------	---

Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la transition écologique (PAT), Direction de l'économie					
Partenaires	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), groupe des agriculteurs bio, maraichers et éleveurs, Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), Maison de l'agriculture biologique du Finistère (MAB 29), Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB 29), AirBreizh					
Moyens humains	Un ETP (en CDD) d'une personne chargée de communication					
Moyens techniques	Site/plateforme, cartographie et flyers 21 jours estimés de temps d'agent pour la création de nouveaux magasins de producteurs et/ou de marchés de producteur 20 jours estimés de temps d'agent pour la cartographie et le catalogue					
Budget	4 000 € (prestataire pour animation réseaux, formation, accompagnement producteur, etc.) 3 500€ pour l'impression catalogue des producteurs du territoire					
Financement mobilisable	/					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x		x	x		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Fréquentation/vente dans les magasins et marchés de producteurs locaux existants		Nombre de structures de distribution de produits durables et de qualité créés ou maintenus		Nombre de producteurs recensés sur la carte et le catalogue		

Action 4.3 Modifier les pratiques dans la restauration collective et monter un écosystème local

Contexte et références

Quimper Bretagne Occidentale compte 57 écoles, dont 37 publiques et 20 privées. Le Service Commun de Restauration (SCR) de Quimper Bretagne Occidentale livre en liaison froide les repas pour 27 d'entre-elles (écoles publiques de Quimper, de Ergué-Gabéric et de Landrévarzec). Deux EHPAD sur les 13 du territoire sont également livrés par le SCR de Quimper Bretagne Occidentale.

Toutes les cuisines collectives ont une volonté de travailler avec des produits locaux et des produits bios, en revanche certaines peinent à atteindre les objectifs de la loi Egalim.

Plusieurs responsables de cuisines de restaurants scolaires ont fait remonter leur besoin en formation sur la cuisine végétarienne et ont manifesté leur intérêt pour une expérimentation de sensibilisation des enfants et du personnel dans leurs écoles.

Référence SRADDET	Objectif 13 : Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques	Référence projet de territoire	Actions 2.3, 3.1 et 5.2 du PAT	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.4 et 4.4
-------------------	--	--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	--------------------

Descriptif

Accompagner les acteurs du territoire dans leurs démarches d'approvisionnement local et durable

- Mettre en place une plateforme pour les collectivités permettant de rendre visible les restaurations collectives et les producteurs pouvant répondre aux besoins à l'échelle départementale
- Proposer des formations thématiques aux personnes des restaurants collectifs du territoire : cuisine végétarienne, approvisionnement locale, loi Egalim, etc.
- Disposer d'une meilleure transparence sur l'origine des produits et encourager et aider les restaurants collectifs à renseigner correctement leurs approvisionnements et démarches sur la plateforme « ma cantine »
- Travailler sur les approvisionnements publics pour renforcer le local au sein des hôpitaux, écoles, cantines, restaurants collectifs, etc.

Développer l'économie circulaire pour réduire la quantité de déchets sur le territoire et accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (en lien avec l'action 1.4)

Vigilances environnementales

- L'approvisionnement local peut avoir un effet rebond avec des distances parcourues plus petites mais des trajets plus nombreux (exemple : si les agriculteurs doivent livrer 100 kilogrammes de produits/chacun plutôt qu'un camion avec plusieurs tonnes en une fois).

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques			Objectifs opérationnels		
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité Contribution à la baisse des émissions de GES du secteur déchets de 31% à l'horizon 2050 par rapport à 2018			100 personnes sensibilisées aux objectifs de la loi Egalim		
2030				100% des établissements respectent les dispositions de la loi Egalim (aujourd'hui le taux s'élève à 14%)		
2050				Horizon 2029 PAT niveau 2		
Pilotage						
Cible principale	Restaurants collectifs					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la transition écologique (PAT et TER) en lien avec les autres directions concernées Groupement des Agriculteurs Biologique (GAB29) et Maison de l'Agriculture Biologique (MAB29) du Finistère					
Partenaires	Cantines scolaires, hôpitaux, écoles, restaurants d'entreprise, agriculteurs, Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), Aux Goûts du Jour, Slow Food, l'alliance des cuisiniers, Vitamin, Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), Labocéa, Les maraîchers de la Coudraie, Vitamin, association des petits débrouillards Grand Ouest, AirBreizh					
Moyens humains	22 jours par an en temps d'agent					
Moyens techniques	Plateforme pour les collectivités, formations thématiques aux personnes des restaurants collectifs					
Budget	70 000 € (budget TER) sur les 5 prochaines années pour accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire					
Financement mobilisable	Aides par l'Agence régionale de santé (ARS), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), Projet Alimentaire Territorial (PAT), ADEME					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
	x		x	x		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de personnes sensibilisées et formées			Taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité		% de restaurants collectifs du territoire inscrits sur ma cantine et % de ceux qui ont réalisé leur télédéclaration sur la plateforme	

Action 4.4 Sensibiliser et former les habitants à l'alimentation

Contexte et références

Les principaux lieux d'approvisionnement en alimentation sont les grandes et moyennes surfaces ; seuls 20% des personnes interrogées par Quimper Bretagne Occidentale privilégient les marchés ou la vente directe pour faire leurs courses. Il en est de même pour les magasins bios spécialisés. La moitié des personnes interrogées ne fréquente jamais ces trois derniers types de lieux.

Pour sensibiliser le grand public sur l'alimentation, la Ville de Quimper a décidé depuis 2022 d'accompagner les associations du territoire dans le festival des 48h de l'Agriculture Urbaine (événement national proposé par l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP)). Suite au succès de l'édition 2023 et dans la cadre de son Projet Alimentaire Territorial, cette manifestation va s'étendre à l'ensemble du territoire de Quimper Bretagne Occidentale, afin d'organiser des temps forts sur l'agriculture et de créer une dynamique à l'échelle intercommunale.

Référence SRADDET	Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger pour tous »	Référence projet de territoire	Actions 2.4, 3.1, 3.2 et 4.1 du PAT	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 4.2, 4.3 et 4.5
-------------------	--	--------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------

Descriptif

Sensibiliser la population à l'importance de l'alimentation

- Lancer une campagne de communication et de sensibilisation sur l'alimentation saine et durable
- Organiser des actions régulières, auprès du grand public, des animations avec Quartier Fertile, Cornouaille Gourmand et Comestible en ville et des ateliers
- Mettre en place des actions de glanage solidaire

Coordonner les 48h de l'Agriculture Urbaine sur le territoire

- Assurer la mise en lien des acteurs et leur offrir un soutien financier et en matière de communication

Donner les moyens de produire son alimentation (de la terre à l'assiette)

- Former les habitants à la gestion des arbres fruitiers dans des vergers participatifs ou des lieux de cueillette par exemple, ainsi qu'à la mise en culture de son potager et à cuisiner
- Développer les jardins familiaux et partagés sur le territoire de l'intercommunalité

Vigilances environnementales

Pas de vigilance environnementale

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité, lutte contre la précarité alimentaire	Court terme : réalisation de la cartographie
2030		Moyen terme pour les autres actions mais à faire sur les 4 ans (animation sur 15 ans)
2050		

Pilotage						
Cible principale	Habitants du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de la transition écologique (PAT)					
Partenaires	Milieu associatif et associations d'aide alimentaire (Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP), Aux Goûts du Jour, Al'Terre Breizh, Compost Citoyen Collectif (Cocico), Vert le Jardin, Maisons de quartiers, jardins familiaux, Magasins de producteurs, exploitants agricoles, écoles / lycées / collèges					
Moyens humains	Associations pour l'animation et formation, Quimper Bretagne Occidentale pour la communication et relais par les Maisons de quartier, fermes locales pour la gestion des poulaillers, 1 service civique pour aider à l'ouverture d'une épicerie solidaire étudiante					
Moyens techniques	Cartographie SIG, poulaillers 1 ETP dont 20% du temps de travail est dédié à ces actions (actions de sensibilisation, jardins familiaux, Agriculture Urbaine, etc.)					
Budget	Environ 30 000€ par ans sur les 5 prochaines années					
Financement mobilisable	Contrat de ville, Contrat local de santé, Quartier en transition, Projet - AAP mieux manger pour tous porté par la DREETS (subvention accordée pour 3 ans)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité alimentaire	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x	x	
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre d'actions de sensibilisation / formation réalisées		Nombre de participants aux actions de sensibilisation et de formation réalisées			Nombre de structures participantes aux 48h de l'Agriculture Urbaine	
Nombre de parcelles proposées aux habitants sur le territoire		Taux d'occupation des parcelles proposées aux habitants sur le territoire et liste d'attente				

Action 4.5 Attirer de nouveaux agriculteurs sur le territoire et faciliter les transmissions des exploitations

Contexte et références

La moitié des agriculteurs du territoire ont plus de 55 ans. Le renouvellement des générations agricoles et la transmission des exploitations de ces futurs cédants constituent aujourd'hui un enjeu fort sur le territoire.

Par ailleurs, la population aspire à une meilleure qualité de vie, au bien manger, manger sein, d'origine biologique, durable sur des fermes viables avec un revenu juste. Beaucoup de jeunes souhaitent s'installer en tant qu'agriculteur mais souhaitent également avoir une vie sociale épanouie et une rémunération juste dans une ruralité vivante. Il s'agit donc d'établir une vraie stratégie d'accompagnement à l'installation et à la conversion vers le biologique.

Référence SRADDET	Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger pour tous »	Référence projet de territoire	Action 1.1 du PAT	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 4.4
-------------------	--	--------------------------------	-------------------	-------------------------------------	------------

Descriptif

Identifier les futurs agriculteurs cédants sans repreneur et les accompagner

Avoir un registre des transmissions de terre à céder

Organiser des évènements sur le territoire par le biais de fermes ouvertes, salon à la ferme, éducation à l'agriculture

Identifier les parcelles en friche pouvant être valorisées en agriculture

- Les recenser et réaliser des études de faisabilité sur les parcelles identifiées

Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs

- Encourager la mise en place de Mesures Agro-Environnementales (MAE) ou des Obligations Réelles Environnementales (ORE) pouvant permettre d'améliorer la viabilité économique des exploitations agricoles
- Passer dans la PAC des aides à l'emploi plutôt que des aides à la surface
- Revitaliser les centres-bourgs afin d'attirer les jeunes

Vigilances environnementales

- L'essor du nombre d'agriculteurs (mais particulièrement des surfaces agricoles) peut avoir un impact délétère sur la biodiversité en transformant des friches en culture, riches en biodiversité

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité, favoriser le renouvellement des générations agricoles, lutter contre la chute du nombre d'exploitations agricoles et l'agrandissement des exploitations	15 installations par an tout secteur confondu
2030		
2050		

	Favoriser le renouvellement des générations agricoles Lutter contre la chute du nombre d'exploitations agricoles et l'agrandissement des exploitations					
Pilotage						
Cible principale	Agriculteurs					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de l'économie, Direction de la transition écologique (PAT, PCAET, TER, Breizh forêt bois, gestion durable de la forêt) en lien avec d'autres directions Chambre d'Agriculture					
Partenaires	Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), Structures syndicales et associatives (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), Coovel, Paysanne, Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM), Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB 29), Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), Terre de Liens					
Moyens humains	Formateurs, agriculteurs (parrainage), service civique 24 jours estimés de temps d'agent 44 jours estimés de temps d'agent pour la réalisation du diagnostic des friches agricoles					
Moyens techniques	Registre des transmissions de terre à céder, cartographie des parcelles					
Budget	18 000 € pour un accompagnement de la Chambre d'Agriculture					
Financement mobilisable	Prêt à taux 0, aide au foncier par des fonds citoyens Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) – fond friche (pour l'identification des friches)					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre d'exploitations et nombre d'exploitants agricoles sur le territoire		Nombre de cédants accompagnés dans leur projet de transmission		Nombre de reprises d'exploitations		Nombres d'échanges parcellaires

AXE 5

Protéger les espaces naturels, les ressources et la biodiversité et réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique

Action 5.1 Préserver la ressource en eau et reconquérir sa qualité

Contexte et références

La poursuite des efforts d'amélioration de la qualité de l'eau est un enjeu fondamental pour la satisfaction des usages liés à l'eau et le contrôle de l'érosion des sols. Ces efforts consistent à limiter les pratiques à risque liées à l'usage de pesticides et à améliorer la qualité bactériologique de l'eau. Le réseau des Acteurs de la Gestion Intégrée des Eaux de l'Ouest (REDAGIEO) apparaît ainsi comme un acteur essentiel pour porter des sujets d'adaptation des territoires au changement climatique et préserver la ressource en eau. Les actions prévues seront déclinées en fonction des typologies d'espaces et des niveaux de polarité, conformément à la règle III-6 du SRADDET.

Référence SRADDET	Objectif 26 : Intégrer les enjeux de l'eau dans tous les projets de développement et d'aménagement	Référence projet de territoire	Action 1.5 du PAT	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 4.1, 5.3, 5.4 et 6.3
-------------------	--	--------------------------------	-------------------	-------------------------------------	------------------------------

Descriptif

Mener des études et initier des réflexions

- Réaliser une étude de territoire sur la répartition des consommations d'eau, y compris sur les consommations d'eau mesurées
- Mener une réflexion sur les usages et la récupération éventuelle des eaux usées traitées et des impacts sur la ressource
- Réfléchir à une tarification alternative (sociale, dégressive, etc.)
- Distribuer des récupérateurs d'eaux de pluie (aide au financement) aux habitants et mener une réflexion dans les collectivités

Développer la réutilisation des eaux de pluies dans l'habitat, l'industrie et l'agriculture (bâtiments d'élevages)

- Améliorer l'infiltration à la parcelle et la récupération des eaux pluviales (travail des sols agricoles, Mesures Agroenvironnementales et Climatiques, désimperméabilisation des sols, installation de bâches pour arroser les plantations, etc.)
- Etudier l'impact des récupérations et des réutilisations d'eaux pluviales sur la ressource et les milieux

Réduire les consommations d'eau potable par la sensibilisation des usagers et maintenir le rendement des réseaux

- Distribuer des kits d'économie d'eau aux habitants du territoire (mousseurs, réducteurs de pression, etc.)
- Assurer le programme de réhabilitation des réseaux selon le PPI

Améliorer la qualité de l'eau en limitant l'utilisation des pesticides de synthèse

- Poursuivre la démarche de recherche et développement engagée en 2023 pour appuyer la transition agricole. Cette démarche innovante sur le territoire, soutenue par la Banque des territoires, implique un ensemble d'acteurs du territoire, dont les agriculteurs
- Faire vivre le projet expérimental d'innovation des pratiques culturales et les essais Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) (*en lien avec l'action 4.1*)

Vigilances environnementales

- La réduction de l'utilisation des pesticides de synthèse peut avoir un impact sur les rendements agricoles (à court terme)

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : préservation des ressources naturelles locales	2024 : étude prospective financière et mise place d'une tarification cible dégressive pour permettre le financement des programmes du PPI 2024-2030 : assurer le programme de réhabilitation des réseaux selon le PPI 2026-2027 : analyse des consommations d'eau par typologie d'usage à l'échelle de l'EPCI et étude d'impacts de la récupération et de la réutilisation des eaux sur le milieu et la ressource 2025-2027 : la distribution de kits d'économie d'eau sera assurée par les exploitants des services d'AEP et d'assainissement Réalisation d'essais terrain sur 3 axes de travail : Désherbage mécanique / Conservation des sols / Recherche participative sur les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)
2030		2027-2030 : la distribution de kits d'économie d'eau sera assurée par les exploitants des services d'AEP et d'assainissement
2050		Poursuite des actions

Pilotage

Cible principale	Consommateurs d'eau (entreprises, agriculteurs, habitants, etc.)
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction du cycle de l'eau, Direction de la transition écologique (PAT) Organismes de gestion de l'eau
Partenaires	Syndicats agricoles, Sivalodet, SAGE, Chambre d'agriculture, Association pour la PROMotion des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (ASPRO-PNPP), Réseau des Acteurs de la Gestion Intégrée des Eaux de l'Ouest (REDAGIEO)
Moyens humains	Agents du SIVALODET, agents du service SEMA, délégataire(s)
Moyens techniques	Etude des origines des consommations : installation de compteurs de sectorisation et d'organe de télégestion
Budget	Budget annuel de 3M€ pour rénovation du réseau
Financement mobilisable	Région Bretagne, Etat, Agence de l'eau Programme Leader

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		

Indicateurs de suivi et d'évaluation et d'évaluation

<p>Consommation d'eau potable annuelle sur le territoire, par commune (m³)</p>	<p>Qualité de l'eau potable distribuée (RPQS)</p>
<p>Nombre d'exploitations suivies dans le projet ayant diminué leurs utilisations de pesticides de synthèse</p>	<p>Nombre de récupérateurs d'eau de pluie distribués</p>

Action 5.2 Préserver et renaturer les espaces naturels

Contexte et références			
<p>Le territoire présente des milieux variés, maillés de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les recensements et protections réglementaires sont nombreuses sur le territoire (sites Natura 2000, zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, etc.). Au-delà de ces zones de protections naturelles, les espaces plus « communs » doivent également être protégés pour la préservation globale des écosystèmes et de la biodiversité.</p>			
Référence SRADDET	<p>Objectif 22 : Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique</p> <p>Objectif 28 : Stopper la banalisation des paysages et de l'urbanisme en Bretagne</p> <p>Objectif 29 : Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement</p>	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 4.1 et 6.1
Descriptif			
<p>Poursuivre la sensibilisation de la profession agricole et les élus à l'intérêt de la protection des milieux naturels <i>(en lien avec l'action 4.1)</i></p> <p>Préserver et restaurer les zones humides et milieux naturels existants</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une étude pour identifier les zones naturelles à sanctuariser ▪ Contenir l'étalement urbain pour permettre le développement du bocage et des haies en milieu agricole et naturel. Utiliser les outils de la Politique Agricole Commune (PAC) et les documents d'urbanisme pour préserver ces espaces ▪ Éviter le fractionnement, par l'extension de l'urbanisation ou l'agriculture, des continuités et corridors écologiques (haies, mares, cours d'eau, etc.) ▪ Aider au maintien et à la restauration de la fonctionnalité des zones humides et lutter contre les pressions qui les fragilisent ▪ Faire le lien avec les échanges parcellaires de manière à mettre en adéquation le maintien des milieux naturels avec l'équilibre économique des exploitations ▪ Valoriser économiquement le stockage carbone et la gestion durable des espaces naturels via les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC) ▪ Créer et restaurer les talus, linéaires de haies, cours d'eau et zones humides sur l'ensemble du territoire rural ▪ Mettre en œuvre et faire le lien avec les actions qui seront programmées dans le Plan paysages de Quimper 			
Vigilances environnementales			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La plantation d'arbres peut avoir un impact sur les infrastructures de transport lors de tempêtes (arbres aux abords des routes pouvant tomber sur ces dernières) ainsi que l'entretien des réseaux <p><i>Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)</i></p>			

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : préservation des ressources naturelles locales, renforcement des espaces naturels, augmentation de la capacité de séquestration du carbone, adaptation des espèces au changement climatique		2025-2027 : le SEMA coordonne la sensibilisation à l'intérêt de la protection des milieux naturels à l'échelle des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages (type d'occupation des sols, modalités d'exploitation des parcelles, coordination par le SEMA avec les syndicats de bassins versants, etc.)			
2030			Le Sivalodet intervient sur la coordination à proximité immédiate des cours d'eaux et des zones humides (modalités d'exploitation des parcelles, charte inscrite dans chaque bail du foncier des collectivités, ateliers thématiques, etc.)			
2050						
Pilotage						
Cible principale	Tous les usagers du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Collectivités, agriculteurs et propriétaires terriens, Syndicats de bassins versants					
Partenaires	Chambre d'Agriculture, associations de protection de l'environnement, communes					
Moyens humains	Agents du service du SEMA et du SIVALODET					
Moyens techniques	Programme Breizh Bocage, Programme de plantations du Département du Finistère, Plan Local d'Urbanisme (PLU), Programme départemental de restauration des zones humides, PLU et PLUi					
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Financement mobilisable	Inclus dans animation Breizh Bocage, SAGE					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x		x		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Surface des zones humides (en hectare)		Linéaire de haies (en kilomètres)		Evolution de la surface des zones naturelles sur la base du MOS		

Action 5.3 Désimperméabiliser et végétaliser les espaces

Contexte et références

Sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, ce sont près de 460 hectares d'espaces naturels et agricoles qui ont été consommés entre 2009 et 2021, dont plus de 160 hectares sur la ville de Quimper. L'artificialisation des sols entraîne différentes conséquences : accélération de la perte de la biodiversité, réduction des espaces agricoles et naturels, augmentation des risques d'inondation, etc.

La collectivité souhaite donc aménager son territoire en laissant plus de place au végétal et à la nature tout en réduisant l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols.

Référence SRADDET	Objectif 22 : Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique Objectif 29 : Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement Objectif 31 : Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 3.3, 5.1, 6.1
----------------------	--	-------------------------------------	-----------------------

Descriptif

Végétaliser les espaces

- Améliorer la végétalisation des espaces artificialisés par des plantations plutôt que des pelouses simples et la végétalisation aux abords des bâtiments
- Intégrer au sein des documents d'urbanisme, des règles visant à favoriser la végétalisation (*en lien avec l'action 6.1*)
- Privilégier des espèces végétales non allergisantes et adaptées au changement climatique pour les particuliers et collectivités

Réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols

- Réduire l'artificialisation des sols sur le territoire :
 - Construire dans les espaces déjà urbanisés, sans extension des enveloppes urbaines existantes (densification, surélévation, renouvellement urbain de bâtiments vacants et friches, etc.)
 - Donner des objectifs différents entre Quimper et les autres communes du territoire
- Renaturer et désimperméabiliser des espaces artificialisés actuellement : écoles, parking au niveau de la grande salle et aménagements aux abords des quais. Les actions prévues de renaturation des milieux urbanisés seront déclinées en fonction des typologies d'espaces et des niveaux de polarité, conformément à la règle III-6 du SRADDET.
- Intégrer au sein des documents d'urbanisme, des règles visant à réduire l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols (*en lien avec l'action 6.1*)

Vigilances environnementales

- L'action peut tendre à réduire les projets d'infrastructures de mobilités actives (voie vélo en lien avec le « Zéro Artificialisation Nette »)

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET).

Objectifs chiffrés						
Echéances	Objectifs stratégiques		Objectifs opérationnels			
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : développement de la végétalisation pour limiter le développement des effets d'îlots de chaleur urbains, développement de la séquestration carbone, réduction du taux d'artificialisation des sols		Réalisation d'actions de formation et intégration des enjeux de végétalisation et de désimperméabilisation dans l'ensemble des documents d'urbanisme			
2030			Poursuite des projets de désimperméabilisation au sein des cours d'école de Quimper			
2050						
Poursuite de la mise en œuvre de projets de désimperméabilisation, systématisation de l'intégration de nature en ville dans les projets						
Pilotage						
Cible principale	Habitants et activités du territoire					
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction des paysages, de la végétalisation et de la biodiversité, Direction de la stratégie urbaine et de l'habitat, Direction de l'aménagement et des grands projets, Direction des mobilités et de l'espace public					
Partenaires	Aménageurs, promoteurs et constructeurs du territoire, Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH)					
Moyens humains	Les moyens humains actuels sont jugés comme suffisants. Ils pourront être redéfinis par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Moyens techniques	Documents d'urbanisme, analyse du Mode d'Occupation du Sol (MOS) réalisée par l'ADEUPa					
Budget	70-80 k€ par an pour les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école de Quimper Le budget actuel est jugé comme suffisant. Il pourra être redéfini par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.					
Financement mobilisable	Fond « Friches » par l'Etat, Banque des Territoires, EPF					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
		x		x		
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Nombre de projets de désimperméabilisation portés par la communauté d'agglomération et les communes		Surface désimperméabilisée associée (en hectare)		Surface des espaces végétalisés (en hectare par commune, si possible)		

Action 5.4 Prendre en compte les risques naturels sur le territoire

Contexte et références

L'agglomération de Quimper est particulièrement exposée au risque d'inondations. Pour y faire face, le territoire est doté de différents outils. Parmi ces derniers, le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Odet 2024-2026 (qui fait suite à deux précédents PAPI depuis 2004) et le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) révisé en 2024.

Le Territoire à Risques Important d'inondation (TRI) « Quimper – Littoral Sud Finistère » regroupe deux territoires soumis au risque « inondation fluviale » pour l'un et au risque de submersions marines pour l'autre.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de ce TRI intervient également pour suivre les objectifs et les dispositions proposés par le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) du bassin hydrographique Loire-Bretagne.

Par ailleurs, des mesures dans les zones soumises au risque de mouvement de terrain pour sécuriser l'urbanisation et les projets d'aménagement sont engagées avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le service de prévention des risques, notamment au sein du quartier de Penanguer.

Référence SRADDET	Objectif 22 : Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 5.1 et 6.1
-------------------	---	-------------------------------------	--------------------

Descriptif

Faire vivre les actions issues du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

- Protéger les espaces non urbanisés en interdisant les constructions nouvelles afin de préserver les zones d'expansion des crues et à risque de submersion marine
- Dans les centres urbains, si l'aléa est fort, autoriser les constructions uniquement pour le comblement de dent creuse ou le renouvellement urbain s'il permet d'atténuer la vulnérabilité
- Dans toutes les zones urbanisées, si l'aléa est modéré ou faible, tout nouveau projet est soumis à prescriptions
- En dehors des centres urbains, si l'aléa est fort ou très fort, interdire toute nouvelle construction (sauf conditions de renouvellement urbain)

Mettre en œuvre le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour 2024-2026

- Mettre en œuvre les actions du Programme d'études préalables (PEP) en dédiant du personnel pour leur mise en œuvre et en assistant l'élaboration du PAPI
- Améliorer la connaissance et la conscience du risque en sensibilisant
- Se doter des moyens nécessaires pour être capable de surveiller et prévoir des crues et des inondations
- Développer l'opérationnalité de la gestion de crise
- Prendre en compte ce risque dans l'urbanisme en réalisant un bilan du niveau de prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme
- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

- Limiter le ruissellement, notamment ruissellement urbain (*qui sera pris en compte dans le cadre du futur Schéma inter-communal de gestion des eaux pluviales*), l'érosion des parcelles agricoles et les coulées de boue grâce une solution fondée sur la nature
- Prévenir du risque de submersion en étudiant ce risque et la montée du niveau marin, ainsi qu'en étudiant l'amélioration de la performance de la digue du Halage

Vigilances environnementales

Pas de vigilance environnementale

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : réduction de l'exposition aux risques, meilleure connaissance et gestion du risque inondation	2024-2026 : Programme d'Etudes Préalables (PEP) au PAPI
2030		2027-2032 : PAPI
2050		

Pilotage

Cible principale	Communes de Quimper, Guengat et Ergué-Gabéric
Pilote / maître d'ouvrage	Service d'Urbanisme de la ville de Quimper, Commission Inondation, CLE SAGE Odet, communes de Quimper, Guengat et Ergué-Gabéric, Comité syndical du Sivalodet, Etat
Partenaires	SDIS, Etat, Conseil départemental du Finistère
Moyens humains	1,65 ETP Sivalodet
Moyens techniques	PPRI, PAPI
Budget	943 000 € TTC pour 2024-2026
Financement mobilisable	Etat (50%)

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
				x		

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	Nombre de communes engagées dans la gestion de crise	Nombre d'actions pour réduire la vulnérabilité (par exemple, le nombre de diagnostics réalisés, le nombre de logements améliorés, etc.)
---	--	---

AXE 6

Développer l'exemplarité des
collectivités

Action 6.1 Modifier pour adapter les documents d'urbanisme au changement climatique

Contexte et références					
<p>Les politiques d'aménagement et d'urbanisme permettent de structurer les usages et les modes de vie sur les années à venir. Elles représentent un levier clef dans la lutte contre le changement climatique, mais également pour l'adaptation de ce dernier, ou encore pour la préservation des milieux et de la biodiversité. Ainsi, les choix d'aménagements pris aujourd'hui conditionnent le futur cadre de vie de nos territoires face aux risques associés au changement climatique.</p>					
Référence SRADDET	Objectif 22 : Déployer en Bretagne une réelle stratégie d'adaptation au changement climatique	Référence projet de territoire	Objectif 1.1, Fiche n°4 du SDET Actions 2.1, 2.3, 2.5, 2.6 du PDMS 2030	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions 1.3, 3.1, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4
Descriptif					
<p>Réaliser un travail de condensation au travers d'un guide de recommandations et d'une boîte à outils pour regrouper les travaux déjà engagés sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les communes à la réflexion d'un coefficient de biotope au sein des documents d'urbanisme pour préserver une part des surfaces non imperméabilisées lors de nouvelles constructions (élévation) et pour imposer des espaces verts en ville Imposer dans les lotissements des zones « espaces verts » pour permettre de créer du lien, des zones de fraîcheur, et désimperméabiliser les sols Encourager les clôtures végétalisées en limites séparatives <p>Modifier les documents d'urbanisme pour préserver les milieux naturels, réduire le risque d'îlots de chaleur et de mouvements de terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques : biodiversité, Trame verte et bleue, etc. Intégrer dans les documents d'urbanisme la notion d'îlots de chaleur, les trames vertes, bleues et brunes intercommunales et communales, et les documents cadres comme le plan de paysage et l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) Favoriser des conceptions bioclimatiques (opérations et bâtiments) Poursuivre les mesures mises en place avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le service de prévention des risques sur les risques de mouvements de terrain <p>Elaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle de Quimper Bretagne Occidentale</p> <p>Intégrer les énergies renouvelables dans l'ensemble des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Anticiper la révision des PLU du territoire en travaillant sur l'intégration de préconisations ou prescriptions concernant l'intégration des énergies renouvelables dans les règlements d'urbanisme et les OAP <p>Modifier les documents d'urbanisme pour encourager une mobilité plus sobre et robuste</p> <ul style="list-style-type: none"> Densifier les pôles déjà desservis par les transports en commun Créer des raccourcis piétons et cycles dans le tissu existant et en projet 					

- Développer le stationnement vélo dans les espaces privés et les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans les espaces privés

Vigilances environnementales

Pas de vigilance environnementale

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution aux objectifs généraux d'adaptation du territoire et de réduction de la vulnérabilité : développement de la végétalisation pour limiter le développement des effets d'îlots de chaleur urbains, développement de la séquestration carbone, réduction du taux d'artificialisation des sols	Intégration des enjeux du changement climatique dans l'ensemble des documents d'urbanisme à l'occasion de leur modification Avant 2028 (loi Climat et Résilience) Objectif du Zéro Artificialisation Net (ZAN) des sols à horizon 2050 (<i>stratégie foncière en cours de construction par la collectivité</i>)
2030		
2050		

Pilotage

Cible principale	Ensemble des usagers du territoire
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction de l'urbanisme
Partenaires	Services techniques supports, Communes de l'intercommunalité, Syndicat Départemental d'Énergie, Personnes Publiques Associées (PPA) et d'Équipement du Finistère (SDEF 29), AirBreizh
Moyens humains	Les moyens humains actuels sont jugés comme suffisants. Ils pourront être redéfinis par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.
Moyens techniques	Veille technologique et réglementaire
Budget	Le budget actuel est jugé comme suffisant. Ils pourront être redéfinis par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.
Financement mobilisable	/

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x	x	x	x		

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Linéaire / Surface d'emplacements réservés inscrits au PLU lié à des itinéraires modes actifs	Nombre de communes ayant identifié des éléments de patrimoine naturel à préserver dans leur document d'urbanisme et surface de ces éléments	Nombre de documents d'urbanisme modifiés/révisés pour intégrer davantage les enjeux environnementaux (réflexion en cours sur le PLUi par la collectivité, prise en compte du changement climatique)
---	---	---

Action 6.2 Favoriser les énergies alternatives pour les motorisations de la flotte de véhicules des collectivités

Contexte et références			
<p>Le transport routier constitue le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre du territoire avec 54% des émissions. Les produits pétroliers y contribuent très fortement, à hauteur de 93% des consommations d'énergie. Pour réduire efficacement ces émissions, de nombreuses alternatives peuvent être déployées par la collectivité.</p>			
Référence SRADDET	Objectif 20 : Transformer/revisiter le développement des mobilités au regard des enjeux climatiques et de la qualité de l'air	Référence projet de territoire	Action 6.2 du PDMS 2030
Descriptif			
<p>Déployer une flotte de bus et de véhicules plus propres</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre le verdissement des flottes (bus, véhicules de la flotte de la collectivité et véhicules de collecte des déchets) avec une progression du bioGNV et de l'électrique <p>Déployer des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques en lien avec la flotte collectivité</p> <p>Rester en veille sur les technologies existantes et se développant (par exemple, sur l'hydrogène)</p>			
Vigilances environnementales			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'action peut entraîner une hausse des émissions importées (production bioGNV, fabrication des batteries, etc.) ▪ L'essor important du biogaz pourrait mettre en concurrence une production agricole à but énergétique et de production alimentaire, ainsi qu'un risque de pollution de l'eau et de la terre accru (fuite méthaniseur) <p><i>Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)</i></p>			
Objectifs chiffrés			
Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur transport routier de personnes de respectivement 59% et 80% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	2 ^{ème} semestre 2025 : lancement des marchés innovation pour la production d'hydrogène et de la motorisation thermique à hydrogène pour équiper les véhicules de collecte de déchets	
2030		2027 : Objectif acquisition de l'unité de production d'hydrogène et mise en service	
2050		2028 : Objectif mise en service des bennes déchets équipée d'un moteur thermique à hydrogène Passer de 19% de véhicules électriques à 25%	
		30% de véhicules électriques	
		50% de véhicules électriques	
Pilotage			
Cible principale	Elus et agents de l'agglomération et des communes		

Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction des mobilités et de l'espace public, Direction du Patrimoine, de l'Energie et de la Logistique (DPEL), communes de l'intercommunalité
Partenaires	Prestataires (dont Véolia), entreprises, AirBreizh
Moyens humains	Pilotage et coordination assurée par le Directeur de la DCEDP et le Responsable du service déchets en transversalité avec les autres services de la collectivité concernés
Moyens techniques	/
Budget	Pour les véhicules : surcoût de 40% par véhicule léger Entre + 600 k€ et 1,5 million par an pour le budget véhicule 2 M€ pour l'unité de production d'hydrogène 5 M€ pour l'acquisition de bennes à ordures ménagères à motorisation thermique à hydrogène
Financement mobilisable	Fonds propres, emprunts et subventions

Lien de l'action avec les thématiques du PCAET

Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x		x			

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Part de véhicules propres gérés par la CA QBO liés aux véhicules légers et transport collectif et gérés par les communes du territoire	Nombre de bornes de recharge installées par type d'énergie
--	--

Action 6.3 Engager la transition écologique et énergétique des collectivités

Contexte et références

Quimper Bretagne Occidentale et les communes du territoire sont propriétaires d'un patrimoine immobilier important très divers et dont le recensement précis (état, besoins, travaux, usage, etc.) est encore en cours. Ce patrimoine bâti est en partie soumis au décret tertiaire (qui fixe une obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'activité tertiaire de plus de 1 000 m² de 40% pour 2030, 50% en 2040 et 60 en 2050 par rapport à 2010). En outre, la mise en œuvre de la transition énergétique dans ces bâtiments est un enjeu fort d'exemplarité.

En application de la Loi Climat et Résilience, adoptée en août 2021, il est désormais obligatoire d'équiper les parkings extérieurs de plus de 80 places d'ombrières photovoltaïques. Cette obligation s'applique progressivement entre 2023 et 2028, selon la taille des parkings. De son côté, l'article 40 de la loi APER rend obligatoire l'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieurs existants au 1^{er} juillet 2023 (de plus de 1 500 m², sur au moins 50% de la superficie des parcs) et les nouveaux parkings dont l'autorisation d'urbanisme a été déposée à compter du 10 mars 2023 (des critères dérogatoires sont néanmoins possibles).

Référence SRADDET	Objectif 27 : Accélérer la transition énergétique en Bretagne	Référence projet de territoire	Objectif 1.1, Fiches n°2, 3 du SDET	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.2
-------------------	---	--------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	------------

Descriptif

Rénover et isoler le patrimoine immobilier des collectivités pour réduire les consommations énergétiques et être plus sobre en énergie et diversifier le mix énergétique

- Réaliser un diagnostic du patrimoine bâti des collectivités afin de prioriser les rénovations énergétiques
- Favoriser les bâtiments adaptés au changement climatique, compacts, éco-conçus et passifs
- Développer le recours aux énergies renouvelables et de récupération sur les bâtiments et les parkings, ainsi que sur le patrimoine des collectivités (photovoltaïque particulièrement)
- Réaliser un benchmark sur les bonnes pratiques au regard de l'action de Quimper Bretagne Occidentale et des communes et les partager
- Construire collectivement une première version d'une « charte de la construction neuve »
- Organiser un atelier de travail avec les porteurs de projet afin de leur partager la réflexion et recueillir leurs avis
- Favoriser des bâtiments adaptés au changement climatique, compacts, éco-conçus et passifs, ce qui conduit à augmenter le confort d'été dans les espaces urbanisés (phénomène d'îlot de chaleur)
- Végétaliser les bâtiments publics

Optimiser les surfaces existantes en lien avec le Schéma Directeur Immobilier

Optimiser la performance énergétique de l'éclairage public

- Poursuivre l'installation de l'éclairage LED avec le SDEF

Vigilances environnementales

- L'action peut entraîner une dégradation du patrimoine architectural lors des opérations de rénovation

Chacune des vigilances présentées est associée à des mesures pour éviter, réduire, voire compenser les impacts négatifs de la mise en œuvre du PCAET (cf. rapport environnemental du PCAET)

Objectifs chiffrés

Echéances	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
2027	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur tertiaire de respectivement 59% et 84% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	<p style="text-align: center;">Le plus tôt possible</p> <p>Selon la modification des Plans Locaux d'Urbanisme et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)</p> <p>En lien avec le décret tertiaire : obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'activité tertiaire de plus de 1 000 m² de 40% pour 2030 par rapport à 2010</p> <p>En lien avec Loi Climat et résilience pour les logements publics : interdiction de mettre en location les logements mal isolés à étiquette G à compter de 2025 et à étiquette F dès 2028</p> <p>En lien avec la Loi Climat et Résilience et la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023 pour les ombrières photovoltaïques et la végétalisation des bâtiments</p>
2030	Contribution à la baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel de respectivement 33% et 75% à l'horizon 2050 par rapport à 2018	<p>En lien avec le décret tertiaire : obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'activité tertiaire de plus de 1 000 m² de 40% pour 2030 et de 50% en 2040 par rapport à 2010</p> <p>En lien avec Loi Climat et résilience pour les logements publics : interdiction de mettre en location les logements mal isolés à étiquette E dès 2034</p> <p style="text-align: center;">Réhabiliter une école 2 rénovations par mandat</p>
2050		En lien avec le décret tertiaire : obligation de réduction de la consommation d'énergie pour les bâtiments d'activité tertiaire de plus de 1 000 m ² de 60% en 2050 par rapport à 2010

Pilotage

Cible principale	Patrimoine immobilier des collectivités et des partenaires de logements publics
Pilote / maître d'ouvrage	Quimper Bretagne Occidentale : Direction du Patrimoine, de l'Energie et de la Logistique Bailleurs sociaux du territoire et les communes
Partenaires	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Fédération Française du Bâtiment, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF 29)
Moyens humains	Les moyens humains actuels sont jugés comme suffisants. Ils pourront être redéfinis par la collectivité si nécessaire au cours de la mise en place des actions.
Moyens techniques	Plan Local d'Urbanisme (PLU), Orientation Aménagement Programmation (OAP)
Budget	Budget à définir ultérieurement en fonction du nombre de diagnostics réalisés (environ 3 000 € à 7 000 € l'audit énergétique selon la taille du bâtiment) Coût des travaux en fonction des préconisations des diagnostics énergétiques 2 rénovations par mandat soit environ 3 millions d'euros TTC par an Environ 200 000 € TTC par an pour des travaux d'économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public

Financement mobilisable	Certificats d'Economie d'Energie (CEE), aides de la Région Bretagne et de l'Etat Banque des Territoires : programme national « Action Cœur de Ville » et Marché de Partenariat de Performance Energétique (MPPE), Fonds vert					
Lien de l'action avec les thématiques du PCAET						
Consommation d'énergie	Gaz à Effet de Serre		Qualité de l'Air	Adaptation et réduction de la vulnérabilité	Lutte contre la précarité énergétique	Production d'énergie renouvelable
	Emissions	Séquestration				
x	x			x	x	
Indicateurs de suivi et d'évaluation						
Consommations énergétiques du patrimoine des collectivités (GWh/an)	Estimation des émissions de gaz à effet de serre calculée dans le cadre des gros projets		Nombre de projets de constructions de nouveaux airbâtiments publics / de rénovations réalisés en matériaux biosourcés		Nombre de lampadaires à éclairage LED	
Puissance des installations photovoltaïques en toiture et des ombrières de parkings (kW)	Nombre d'installations photovoltaïques en toiture et des ombrières de parkings		Surface de toitures végétalisées (m ²)		Nombre de toitures végétalisées	